



# Lettre 69 – Novembre 2023

Le texte sur l’immigration doit être voté le 14 novembre 2023 au Sénat, avant d’être débattu à l’Assemblée nationale, fin novembre en commission, puis à partir du 11 décembre en séance publique. Cela sera bon pour la discussion durant les fêtes familiales de Noël !

Au moment où débute l’analyse de la future loi sur l’immigration, en France, il est intéressant de reprendre en compte les demandes faites, par l’observateur permanent du Saint-Siège à l’ONU : **la primauté des droits de l’Homme et de la dignité humaine sur les intérêts nationaux, la détention doit être l’exception et non la règle** qui ne doit jamais être arbitraire ou punitive mais toujours pleinement respectueuse des droits de l’Homme, et enfin : **la migration est une réponse humaine naturelle aux crises, fondée sur le désir universel d’une vie meilleure**. Ceci se basant sur le projet d’articles de la Commission du droit international.

Michel Girard

L 68 envoyée le 2 novembre 2023

## Table des matières

CERCLES de SILENCE .....	3
Espagne .....	3
Saint Malo .....	3
CENTRE DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE .....	4
Plaisir .....	4
FRANCE .....	5
Sondage relatif à l’immigration .....	5
Loi immigration : les principaux points .....	5
Déclaration des évêques de France à propos du projet de loi sur l’immigration .....	7
Les agents du service public pointent les manqués du projet de loi immigration .....	8
Rappel de l’histoire récente des lois sur l’immigration .....	9
La place des travailleurs immigrés aujourd’hui en France .....	11
3 000 soignants demandent le maintien de l’aide médicale d’état.....	12
Loi immigration : avis de jeunes migrants.....	13
les associations dénoncent des atteintes sans précédent aux droits des personnes exilées .....	14
Alpes maritimes .....	15
Blois .....	16
Fontaine-lès-Dijon .....	16
Lille .....	17
Mayotte .....	18
Menton .....	19
Ouireham .....	19

Paris.....	20
Pas-de-Calais.....	21
Plainfaing au Mongade .....	22
Plaisir .....	22
Rennes.....	22
Lyon .....	23
Saint-Brévin-les-Pins .....	23
Strasbourg .....	23
MANCHE .....	23
MÉDITERRANÉE.....	24
Geo- Barents .....	24
Ocean Viking.....	25
UNION EUROPÉENNE.....	25
Discrimination des africains subsahariens .....	25
Italie, Croatie et Slovénie.....	26
Travail et immigration.....	26
Allemagne .....	28
Chypre.....	29
Croatie.....	30
Espagne .....	30
Grèce .....	30
Italie .....	32
Italie - Albanie.....	33
Pologne.....	35
Vatican.....	37
EUROPE .....	37
Royaume-Uni.....	37
Serbie .....	38
INTERNATIONAL.....	39
La traversée de la Méditerranée, encore plus dangereuse pour les femmes .....	39
Les théories économiques des déterminants de la migration .....	40
ASIE.....	42
Bengladesh.....	42
Israël.....	43
AFRIQUE .....	43
Libye .....	43
Sénégal.....	44

Témoignages.....	45
A voir.....	47

## CERCLES DE SILENCE



### ESPAGNE

Vous souvenez-vous des nombreuses présences aux divers cercles de silence en 2007 ou 2008 ? Cela ressemblait un peu à cela. Mais ici, il s'agit d'un **cercle de silence d'Espagne**. En effet, tous les cercles de silence d'Espagne sont consultables sur le site internet :



### SAINT MALO

Il y a une désaffection du cercle de Saint Malo. D'où le désir de toucher les plus jeunes pour déconstruire les stéréotypes le plus tôt possible. Ainsi que de coller à l'actualité. Ne plus tenir les Cercles de silence que tous les deux mois et dans un lieu qui regroupe plus de jeunes.

Comme beaucoup de cercles de silence, le nombre de participants diminue à Saint Malo. Un quinzaine de personnes ont fait le point sur l'avenir du cercle. Avec leur accord, voilà leur démarche...

qui pourrait servir de divers cercles en France, en adaptant leurs propositions au contexte local.

### Quel avenir pour les Cercles de Silence à Saint Malo ?

#### **Bref état des lieux :** désaffection du cercle de st Malo

Dans un contexte social et politique maussade avec en particulier le durcissement de la droite classique ou modérée, sans parler de l'extrême droite, faisant des migrants des boucs émissaires, entretenant des représentations toxiques : migrant= africain-musulman = menace pour la culture européenne... Alors que nous sommes tous d'origines mêlées, et que les chiffres d'arrivées de migrants quoiqu'en léger accroissement, sont très modestes en rapport avec le nombre d'habitants en France, ces politiques prétendent craindre le « grand remplacement ». Un bruit de fond très difficile à contrecarrer.

On voit ces dernières années la Préfecture se raidir. Il devient bien plus difficile d'obtenir des papiers et certains migrants se voient obligés de recommencer leurs dossiers à Zéro.

On a encore très peu de « migrants climatiques », mais le réchauffement de la planète va forcément voir ce type de déplacement inévitablement augmenter.

L'Eglise a pu dans le passé avoir une influence face à des politiques injustes mais sa voix porte peu désormais.

Désir dans notre groupe, de toucher les plus jeunes pour déconstruire les stéréotypes le plus tôt

possible.

### **Face à cette situation, que mettre en place ?**

En tenant compte des désirs exprimés d'avoir des rendez-vous réguliers, d'être plus visibles, de s'ouvrir aux jeunes et à d'autres public, de coller à l'actualité...

**1 / Ne plus tenir les Cercles de silence** que tous les deux mois et dans un lieu qui regroupe plus de jeunes : **l'esplanade de l'Europe, devant la gare de 17h à 18h, le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois impair.**

Garder le principe de la manifestation silencieuse non-violente mais la rendre plus marquante à la fois par le visuel, et la rédaction chaque fois mise à jour de tracts collants à la réalité du moment (point d'attention : nécessité de se redéclarer à la mairie)

### **Visuels :**

Thème du bateau en s'habillant de gilets de sauvetage

De l'emprisonnement en s'entourant de grilles

Du nombre tragique : grande banderole des 24000 perdus en mer

Grandes photos « coup de poing » : sur toiles, roulables, montrant par ex un enfant désœuvré en centre de rétention (de dos, voir photo de Claire et Yves, ou minuscule bateau de migrants contre la coque d'un énorme cargo, etc.)

### **2/ Les mois pairs, chercher à faire preuve de pédagogie, nous rapprocher des jeunes :**

Un professeur de Lettres du Lycée Jacques Cartier a contacté la Cimade pour intervenir dans son **cours** : nous voulons essayer d'élargir à d'autres professeurs (Histoire-géo, lettres, équipes rédigeant un projet d'établissement), d'autres établissements : lycées, écoles post bac, IUT, Marine,... ou devant la maison Marcel Callo : la Cimade dispose d'outils pédagogiques : films, jeux, Quizz, livrets des idées fausses, expo participative sur l'habitat qui met les jeunes dans la situation d'un migrant chez nous, édition d'un petit journal (en associant les jeunes à la rédaction ?), ... Il serait bon d'être capables de fournir des témoignages (de migrants, de familles accueil, etc.) pour créer de la connaissance mutuelle, casser les peurs irrationnelles.

En dehors des interventions pendant les cours, nous pensons que **l'heure du midi** pourrait peut-être être à privilégier pour les manifestations (seul moment où tous les jeunes font une pause en même temps).

Et qu'il serait bon également de travailler **en réseau avec différentes associations** ou lieux (par ex celles qui envoient des personnes à la Cimade. Celles que nous représentons individuellement par notre présence ce soir).

**En conclusion de la rencontre** : les personnes présentes ont apprécié nos échanges, « on se connaissait de vue mais on ne s'identifiait pas forcément ! », les temps de parole sont nécessaires.

Pour les interventions auprès de jeunes ou autres, lors de mois pair, pourquoi ne pas fonctionner à deux ou trois associations partenaires pour créer notre projet visant à déconstruire les idées fausses ? Comme cela chaque association n'aurait qu'une animation à préparer par an avec une autre asso !

Créer un fonds de documents pédagogiques, consultable par tous, pour aider à construire une animation.

## **CENTRE DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE**

### **PLAISIR**

Le 6 octobre 2023, le député William Martinet a fait la visite du Centre de Rétention Administrative (CRA) de Plaisir. Une quinzaine de militants du Réseau pour l'accueil des Migrants en Yvelines (RAMY) l'attendaient à sa sortie et ont partagé avec lui sa conclusion sur l'inanité et **l'incohérence de ces rétentions** (possibles maintenant jusqu'à 90 jours) qui broient des hommes souvent « **inexpulsables** » (26,5% d'expulsions du CRA de Plaisir en 2022) mais « **irrégularisables** » bien souvent, car n'entrant pas dans les maigres critères actuels de régularisation ! Une rencontre entre les employés de France Terre D'Asile (association qui gère l'aide juridique des « retenus ») du CRA de Plaisir et des militants du RAMY aura lieu le 16 novembre 2023 à Paris ; ils feront ensemble

le point sur les pratiques actuelles de l'enfermement « en rétention » des étrangers sans papiers, pour agir ensemble si nécessaire.

## FRANCE

### SONDAGE RELATIF A L'IMMIGRATION

Voici quelques informations à partir du sondage Viavoice- Libération (publié le 5 novembre 2023).

Plus de la moitié des français estiment que le sujet de l'immigration est souvent instrumentalisé par le personnel politique (70%), qu'on ne parle pas assez des personnes immigrées qui s'intègrent et réussissent dans la société (57%) , que les français immigrés sont des français comme les autres(57%) et que l'immigration fait partie de l'histoire et de l'identité de la France, que l'immigration est un enrichissement culturel (45 %). Mais 59 % s'estiment mal informés – ce qui justifie cette lettre qui devrait être diffusées le plus largement possible.

Quant à l'avis des français sur le projet de loi immigration : 72 % des français estiment qu'élargir les conditions de retrait d'un titre de séjour lorsqu'est constaté un manquement aux « principes de la république » est une bonne idée. Il en est de même pour 56 % d'entre eux en ce qui concerne la régularisation des travailleurs des « métiers en tension » actuellement en situation irrégulière, 61 % pour remplacer l'aide médicale d'état par une aide médicale d'urgence plus restrictive, enfin 50 % désirent un changement de règles pour permettre aux demandeurs d'asile d'obtenir une autorisation de travail avant les 6 mois d'attente (comme actuellement). On est loin de l'image d'une population française fermée sur elle-même et inquiète d'un «grand remplacement» raciste fantasmé par l'extrême droite et même une partie de la droite traditionnelle.

<http://www.coordination-urgence-migrants.org/medias/files/20231105-libe-ration-loi-immigration-d-apre-s-notre-sondage-viavoice-les-franc-ais-peu-re-tifs-au-projet-de-l-exe-cutif-copie.pdf>

### LOI IMMIGRATION : LES PRINCIPAUX POINTS

Après des semaines d'atermoiements, le projet de loi sur l'immigration arrive au Sénat, lundi 6 novembre. Plusieurs fois reporté, décrié à gauche comme à droite, le texte déchaîne les passions. Les différents évènements qui ont jalonné l'actualité ces dernières semaines, comme l'arrivée massive de migrants à Lampedusa ou l'assassinat d'un professeur par un jeune immigré radicalisé, ont renforcé la conviction du gouvernement que ce projet de loi est une bonne formule pour la "sécurité des Français".

Le texte comporte 27 articles. Il se veut un équilibre entre une meilleure intégration des étrangers par le travail tout en facilitant les expulsions. "*Être gentil avec les gentils, et méchant avec les méchants*", a résumé le ministre français de l'Intérieur. Voici les principaux points du projet de loi.

#### 1/ La régularisation des travailleurs sans-papiers dans les métiers en tension

C'est la mesure la plus controversée du projet. Elle prévoit la création d'un titre de séjour d'un an (renouvelable) pour les travailleurs étrangers en situation irrégulière dans les secteurs en tension comme le bâtiment, la restauration, l'hôtellerie, l'aide à la personne ou encore la manutention. Pour en bénéficier, les étrangers concernés devront justifier d'une présence continue en France d'au moins trois ans. Le titre n'ouvrira **pas le droit au regroupement familial**. Une grande partie de la droite s'oppose à cet article 3, arguant qu'elle entraînerait un "*appel d'air*" de travailleurs sans-

papiers. Face à ces arguments, le ministre s'est dit prêt à faire des compromis, mais pas à retirer le texte.

## **2/ Permettre à certains demandeurs d'asile de "pays à risques" de travailler dès le début de l'examen de leur demande**

C'est un article qui est passé un peu sous les radars des médias. L'article 14 du texte propose que les demandeurs d'asile venus de pays à risques (selon une liste établie chaque année) puissent travailler immédiatement après leur arrivée en France et le dépôt de leur dossier à l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides). La liste de pays en question n'a pas été dévoilée mais elle devrait concerner en priorité les Afghans, première nationalité à obtenir l'asile, selon Eurostat. Actuellement, les demandeurs d'asile ne sont pas autorisés à travailler durant les six premiers mois d'examen de leur demande d'asile. Dans les faits, obtenir l'autorisation de travail est extrêmement rare.

## **3/ Faciliter l'expulsion des étrangers représentant une menace pour l'ordre public**

Le projet de loi vise à faciliter les expulsions d'étrangers **qui présentent une menace grave pour l'ordre public**, via les articles 9 et 10. Les associations s'inquiètent déjà de savoir ce que le terme "*grave*" désigne juridiquement. Pour le gouvernement, cela concerne ceux ayant commis des actes passibles d'au moins dix ans d'emprisonnement. Le projet de loi souhaite également permettre les **expulsions des étrangers en situation irrégulière** jusque-là "*protégés*" des OQTF (Obligation de quitter le territoire français). En effet, la loi interdit actuellement d'expulser :

- un étranger arrivé avant ses 13 ans sur le sol français.
- une personne résidant régulièrement en France depuis plus de dix ans.
- les parents d'un enfant français.
- les étrangers mariés depuis au moins trois ans avec un Français notamment.

Pour faciliter l'éloignement, le projet de loi prévoit aussi la **radiation** automatique, auprès de la **Sécurité sociale et de Pôle emploi**, des étrangers ayant fait l'objet d'une **OQTF**.

## **4/ Contraindre les pays d'origine à reprendre les étrangers expulsés**

Le gouvernement souhaite moduler l'aide au développement envers les États étrangers qui rechignent à délivrer des laissez-passer consulaires – ou encore restreindre l'attribution de visas aux ressortissants de ces États. Ces "*laissez-passer*" sont indispensables pour permettre l'expulsion d'un étranger frappé d'une OQTF. C'est au pays d'origine d'émettre ce document vers l'État qui souhaite expulser.

## **5/ Retrait des titres de séjour pour "non-respect des principes de la République"**

L'article 13 du projet prévoit de "*rendre possible le refus, le retrait ou le non renouvellement de certains titres de séjour*" en cas de non-respect des "*principes de la République*", dont l'égalité femmes-hommes, la liberté d'orientation sexuelle, le respect de la laïcité, la liberté d'expression ou encore des symboles de la République.

## **6/ Maîtriser les bases du français pour obtenir un titre de séjour**

Le gouvernement souhaite conditionner l'obtention d'une carte de séjour pluriannuelle à un **niveau minimal de français**. Aujourd'hui, les cartes de séjour sont délivrées à condition d'avoir suivi un apprentissage du français dans le cadre d'un contrat d'intégration républicain (Cir) dispensés par l'Ofii (Office français de l'immigration et de l'intégration), mais sans obligation de résultat. Les sénateurs ont ajouté dans le texte la nécessité de devoir réaliser un **examen civique**, avec des questions relatives à la **culture française et à l'histoire**. Un niveau minimal de français est cependant déjà exigé pour l'octroi d'une carte de résident d'une durée de 10 ans et pour l'accès à la nationalité

française.

## 7/ Supprimer l'Aide médicale d'État

C'est un autre point de tension au sein du gouvernement. Le ministre de l'Intérieur, , a dit envisager de "*supprimer*" l'Aide médicale d'État (AME) pour la transformer en "*aide médicale d'urgence*", aux conditions bien plus strictes. L'AME est une cible historique de la droite et de l'extrême droite, qui l'accusent de coûter trop cher, et de générer un "*appel d'air*" pour l'immigration clandestine - actuellement 1,2 milliard d'euros annuels pour 400 000 bénéficiaires. Le budget de l'AME représente pourtant moins de 1% des dépenses de santé prises en charge par l'assurance-maladie (200 milliards d'euros). Pour les ONG, les sans-papiers sont pourtant une population prioritaire en matière de santé publique. Limiter leur accès aux soins aurait pour conséquence directe d'entraîner une dégradation de leur état de santé, mais aussi plus globalement celui de la population toute entière.

## 8/ Resserer le regroupement familial

Pour **faire venir sa famille en France**, un étranger en règle devra justifier **d'au moins 24 mois de présence sur le sol national**, contre 18 aujourd'hui. Un certain niveau de revenus ferait également partie des critères, demandés par les sénateurs, ainsi que l'adhésion à l'Assurance maladie.

## 9/ Hausse des amendes pour employeurs coupables de travail illégal

Le gouvernement prévoit une hausse des amendes pour les employeurs faisant travailler des personnes sans-papiers. "*Le montant maximal de l'amende est de 4 000 € et peut être appliqué autant de fois qu'il y a de travailleurs concernés par le manquement*", précise le projet de loi. Le montant peut être doublé si l'infraction se répète dans les deux ans. D'autres part, les articles 14 à 18 **s'attaquent à l'exploitation des migrants**, avec des sanctions ciblant, entre autres, les passeurs et les marchands de sommeil.

<https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000047079143/?detailType=CONTENU&detailId=1>

## **DECLARATION DES EVEQUES DE FRANCE A PROPOS DU PROJET DE LOI SUR L'IMMIGRATION**

Les évêques de France réunis à Lourdes partagent quelques points d'attention à propos de la loi sur l'immigration.

**- Il importe, particulièrement dans le contexte actuel, de résister à la tentation de réduire les questions migratoires à des enjeux sécuritaires, de terrorisme ou de délinquance. Ne regardons pas ceux qui cherchent à rejoindre notre sol comme une menace pour nous, ni ceux qui s'y maintiennent, même dans des conditions irrégulières, comme des délinquants. Considérons la dignité des personnes migrantes, leurs talents et leurs souffrances.**

- Dans le traitement des personnes en situation irrégulière, le principe énoncé déjà par le pape Jean-Paul II est toujours actuel : « *Un effort doit être en particulier effectué en faveur de ceux qui, après un long séjour, se sont établis de façon telle dans la société locale qu'un retour au pays d'origine équivaldrait à une forme d'émigration en sens inverse, ayant de graves conséquences, en particulier pour leurs enfants* ». Une attention particulière doit être portée à **la protection et aux droits de ceux qui contribuent déjà par leur travail à la bonne marche de notre pays, particulièrement dans les métiers qui manquent de main d'œuvre.**

- Il est du devoir des responsables politiques de protéger et d'assurer la sécurité de chaque citoyen. Pour autant, **les mesures d'éloignement** des personnes étrangères considérées comme une menace pour l'ordre public ne peuvent s'exercer que **dans le respect des droits humains** selon les **normes et procédures internationales ratifiées par notre pays.**

- Notre pleine responsabilité en matière migratoire se trouve autant dans les conditions **d'accueil de personnes** qui souhaitent émigrer sur notre sol que dans notre **contribution aux efforts de coopération et de justice sociale qui permettent aux personnes de rester dignement dans leur pays**. Il serait inutile de réformer les règles en matière d'asile et d'immigration dans les pays d'arrivée sans un effort accru de coopération avec les pays de départ. Il s'agit d'assurer à toute personne le droit de ne pas migrer.

Nous entendons et comprenons les inquiétudes voire les angoisses que cristallisent les questions migratoires complexes face à la résurgence des guerres, des tensions identitaires, des crises sociales provoquées par les injustices comme par les dérèglements économiques et climatiques. Et nous rappelons cet enseignement de l'Eglise que « *l'immigré est tenu de respecter avec reconnaissance le patrimoine matériel et spirituel de son pays d'accueil, d'obéir à ses lois et de contribuer à ses charges* ». Gardons en mémoire les nombreuses situations d'accueil et d'intégration réussies qui ont enrichies notre pays depuis de nombreuses années. Aujourd'hui encore, nous avons confiance dans les ressources de fraternité qui irriguent la société française.

## **LES AGENTS DU SERVICE PUBLIC POINTENT LES MANQUES DU PROJET DE LOI IMMIGRATION**

Un collectif regroupant des professionnels de l'asile et du droit au séjour (préfecture, directions interministérielles, Ofpra ou CNDA) alerte, dans une note rendue publique ce lundi 6 novembre 2023, sur une « surenchère législative » qui ne pense pas suffisamment les conséquences des mesures proposées. Ils sont chaque jour confrontés aux difficultés que connaissent les personnes étrangères en France et ont fait le choix, d'interpeller le gouvernement et l'opinion publique sur les effets du projet de loi sur l'asile et l'immigration. « *A quoi sert vraiment le projet de loi asile-immigration ? Des lois qui s'empilent, un service public qui s'enlise, un recul du droit d'asile* ». L'objectif est d'interpeller le gouvernement et de « *participer au débat public qui s'ouvre* », en apportant une réflexion complémentaire, qui devrait être adressé au cabinet du ministre de l'intérieur sous peu, mais aussi aux parlementaires qui s'apprêtent à examiner le texte de loi au Sénat, puis à l'Assemblée nationale. Ce projet de loi laisse entendre qu'il pourrait améliorer le service public de l'asile et du séjour pour les personnes étrangères et pour les agents concernés, mais le collectif craint que les modalités d'application retenues, tout comme l'absence d'évaluation des mesures précédentes et « *les nombreux impensés qui traversent le texte* », ne le permettent pas. L'un des problèmes majeurs que rencontrent les étrangers en France aujourd'hui, à savoir **l'accès aux préfectures**, largement entravé par les procédures de dématérialisation mises en place par l'État, n'est tout simplement pas soulevée dans le projet de loi à venir. Nombreux sont ceux qui se trouvent contraints de saisir la justice uniquement pour obtenir un rendez-vous en préfecture. La seule mesure dite « *humaniste* » du projet de loi, qui vise à la création d'un titre de **séjour temporaire** pour les personnes en situation irrégulière travaillant dans les secteurs en tension pourrait en réalité venir complexifier l'accès au séjour des personnes concernées. « *Au-delà de l'effet d'annonce, le dispositif présenté s'appuie largement sur des mécanismes de régularisation par le travail qui existent. Le titre serait délivré de plein droit [mais] reste très restrictif car d'une durée d'un an, et ne deviendrait pluriannuel que si son titulaire est en CDI durant cette première année.* » Mais les employeurs pourraient freiner la dynamique des demandes concernant ce titre, puisque l'embauche d'une personne sans papiers reste illégale au regard de la loi. S'agissant des **expulsions**, qui seraient renforcées pour certains publics, la note souligne le faible **taux d'exécution des obligations** de quitter le territoire français (OQTF), dont la mise en place se **révèle coûteuse** et inefficace et contraint les agents publics à suivre une politique du chiffre dans des délais toujours plus restreints. Sur la question de l'**asile**, le projet de loi ambitionne de **réduire le délai** de traitement des demandes, mais sans tenir compte du risque de voir les **conditions d'examen dégradées**. « *Un récit incomplet ou un motif de persécution mal défini lors de l'introduction de la demande peut engendrer des demandes de compléments de la part de*

*l'institution, ainsi que des recherches supplémentaires qui vont elles aussi rallonger le délai d'instruction* ». Les « *objectifs sous-jacents* » de cette mesure, ne seraient-ils pas parfois purement financiers ? La **réduction des délais se fait aussi au détriment des requérants**, qui doivent déjà composer avec des procédures différenciées selon leur parcours. Une mesure vise à **territorialiser l'asile** en créant des pôles au sein des cours administratives d'appel locales, de manière à favoriser la proximité avec les requérants basés en région. Mais ces nouvelles chambres seraient alors « isolées » et pourraient ne pas fonctionner « à plein régime », engendrant des retards dans l'examen des demandes. « *Cela pourrait également créer de la souffrance au travail pour les agents de la chambre territorialisée qui seraient contraints de prendre à leur charge davantage de dossiers* ». La **question des interprètes**, sans qui la CNDA ne pourrait fonctionner, reste « *irrésolue* ». Nul ne sait s'ils seront suffisamment nombreux pour remplir les besoins des pôles territoriaux, en particulier pour les langues les moins courantes. « **On passe à côté de la réalité de terrain** », « *On veut dire combien le service public est inopérant sur ces questions aujourd'hui. Or, aucun moyen n'est identifié pour résoudre les difficultés existantes. À quoi sert donc ce texte ?* »

<http://www.coordination-urgence-migrants.org/medias/files/20231106-me-diapart-des-agents-du-service-public-pointent-les-manques-du-projet-de-loi-immigration-copie.pdf>

## **RAPPEL DE L'HISTOIRE RECENTE DES LOIS SUR L'IMMIGRATION**

Le nouveau texte législatif vise à restreindre l'immigration en France et à faciliter les expulsions, tout en régularisant les sans-papiers travaillant dans les "métiers en tension". Une philosophie en phase avec la trentaine de lois immigration votées en France ces quarante dernières années.

S'agit-il d'une maladie française ? Avec une trentaine de lois portant sur l'immigration en quarante ans, les gouvernements français, de droite comme de gauche, n'ont cessé de légiférer dans le but de réduire les flux migratoires vers la France. Le président n'échappe pas à la règle : après une loi asile et immigration portée par son ministre de l'Intérieur lors de son premier quinquennat, c'est son second ministre de l'intérieur qui présente un nouveau projet de loi, dont l'examen débute lundi 6 novembre 2023 au Sénat.

La question migratoire est devenue centrale dans le débat politique et médiatique français depuis le début des années 1980. Cela coïncide avec la montée du Front National, parti d'extrême droite qui accuse les étrangers d'être la cause principale de la hausse du chômage dans le pays. Dans ce contexte, les gouvernements successifs ont voulu montrer qu'ils prenaient le sujet au sérieux et ont mis le doigt dans un engrenage législatif qu'il ne semble plus possible d'arrêter. Avec toujours une même ligne directrice : **durcir les dispositifs et les conditions d'accueil**.

Le premier levier que l'État peut activer pour restreindre l'immigration concerne les arrivées légales, et en particulier celles concernant l'immigration familiale, qui constitue à partir des années 1970 la majorité des arrivées. Ainsi, alors **qu'un immigré présent légalement** en France **pouvait jusqu'en 1984 demander la régularisation de sa famille arrivée**, elle, illégalement, il ne le peut plus après le passage de la loi Defferre cette année-là. **Deux ans plus tard**, la loi Pasqua accroît les formalités et les conditions à remplir pour entrer en France, notamment en **exigeant des étrangers un document relatif à ses "moyens d'existence"**, tout en limitant l'attribution de plein droit de la carte de résident. Les **conjointes de Français**, notamment, **n'obtiennent plus immédiatement la carte de résident** : leur mariage doit avoir au moins un an d'ancienneté. Et si l'attribution d'une **carte de résident de dix ans** devient possible de plein droit au bout de dix ans et non plus 15 ans comme auparavant, ces **dix années sur le sol français doivent désormais avoir été passées en situation régulière** (par exemple après avoir renouvelé un titre de séjour d'un an pendant dix ans). En 1993, une nouvelle loi Pasqua durcit encore davantage les conditions d'accueil des

familles d'immigrés. Alors qu'un étranger devait attendre un an **avant de pouvoir faire une demande de regroupement familial**, il doit **désormais attendre deux ans** – cette durée sera ramenée à **un an en 1998** par la loi Chevènement puis rallongée à **un an et demi en 2006** par la loi Sarkozy II. La loi Pasqua de **1993 exige** également de l'étranger désirant faire venir sa famille en France **un revenu au moins égal à un smic** (le salaire minimum). Dix ans plus tard, la loi Sarkozy I précise que les prestations familiales ne doivent pas être prises en compte dans ce revenu. Puis la loi Hortefeux, en 2007, ajoute que le revenu minimum demandé peut être de **1,2 smic** en fonction de la taille de la famille. Brice Hortefeux est alors à la tête du tout nouveau ministère de l'Immigration, de l'Intégration et de l'Identité nationale créé par Nicolas Sarkozy après son élection à l'Élysée. Il ajoute des conditions d'intégration pour pouvoir faire venir sa famille : **le niveau de français est évalué**, de même que la **connaissance des valeurs de la République**.

En parallèle de toutes ces mesures se développe l'idée d'une **immigration "à la carte"** ou "choisie" concernant la main d'œuvre. Cela commence dès 1980 et la loi Bonnet, qui permet de **refuser le renouvellement de l'autorisation de travail si les chiffres du chômage ne sont pas bons**. Le virage est surtout opéré lors des années 2000. La loi Sarkozy II de 2006 crée une **carte de séjour "compétences et talents" ainsi qu'une carte d'un an renouvelable permettant de travailler – déjà – dans les secteurs en tension**. La loi Cazeneuve de 2016 crée quant à elle le **"passeport talent"**, tandis que la loi Collomb de 2018 l'étend aux **"salariés d'entreprises innovantes"** et favorise la mobilité des étudiants étrangers vers la France.

Au-delà de l'immigration légale, les gouvernements successifs entendent démontrer leur fermeté en **s'attaquant à l'immigration illégale**. Et si la gauche a par **deux fois régularisé massivement des sans-papiers** – 130 000 en 1981 et 80 000 en 1998 –, les quatre dernières décennies sont surtout marquées par une **machine répressive** qui se met officiellement en marche en 1980 avec la loi Bonnet. Celle-ci **légalise les expulsions de sans-papiers** et leur **maintien dans des centres de rétention administrative (CRA)** avant qu'elles n'aient lieu. La durée de rétention est fixée à **sept jours en 1981** par la loi Defferre et n'a cessé d'être allongée depuis. Elle est ainsi portée à **dix jours en 1993** par la loi Pasqua, à **12 jours en 1998** par la loi Chevènement, à **32 jours en 2003** par la loi Sarkozy I, à **45 jours en 2011** par la loi Besson et à **90 jours en 2018** par la loi Collomb.

En parallèle, le contrôle d'identité prend toujours plus de place. La loi Peyrefitte de 1981 instaure le **contrôle d'identité** préventif permettant aux policiers de demander ses papiers à n'importe quelle personne croisée dans la rue, officiellement *"pour prévenir une atteinte à l'ordre public, notamment une atteinte à la sécurité des personnes ou des biens"*, mais en réalité utilisé pour faire la chasse aux sans-papiers. La loi Debré de 1997 permet le recueil dans un fichier de police **des empreintes digitales des étrangers**. La loi Sarkozy I de 2003 y ajoute le recueil des **photos des étrangers**. La loi Cazeneuve de 2016 étend le contrôle de la régularité du séjour des étrangers en France grâce à la possibilité **pour les préfetures d'obtenir la transmission d'informations émanant de la CAF** ou des écoles notamment. La loi Collomb de 2018 crée un fichier biométrique des mineurs isolés étrangers.

Les gouvernements **réduisent par ailleurs l'accès aux soins des sans-papiers**. Alors que ces derniers disposaient depuis 1945 de la même couverture médicale universelle que n'importe quel Français, ils doivent se tourner à partir de 1993 vers l'Aide médicale départementale (AMD) réservée aux soins hospitaliers.

En 1999, le gouvernement de Lionel Jospin crée la **Couverture médicale universelle (CMU)** pour les Français et les étrangers en situation régulière, ainsi que **l'Aide médicale d'État (AME)** pour les étrangers en situation irrégulière. L'AME donne accès à un panier de soins limité. En 2003, un **délai de trois mois** de résidence ininterrompue en France est exigé pour pouvoir en bénéficier, sauf pour les urgences vitales ou les naissances. En 2011, un **droit d'entrée de 30 euros** est instauré pour bénéficier de l'AME – finalement **supprimé en 2012**.

En revanche, alors que les sans-papiers arrêtés ont longtemps risqué la prison, des amendes et une interdiction d'entrée sur le territoire français, ce n'est plus le cas depuis 2012.

Autre porte d'entrée en France pour les étrangers, le **droit d'asile ou le statut de réfugié** sont demandés par un nombre toujours plus important d'étrangers, en particulier à partir des années 2000. Les **guerres en Afghanistan, en Irak, au Soudan, au Soudan du Sud ou en Syrie** ont provoqué d'importants mouvements de populations. Si bien que le nombre total de réfugiés dans le monde est passé d'environ 13 millions de personnes en 2005 à environ **35 millions en 2022**, selon le Haut-commissariat pour les réfugiés (HCR).

En conséquence, les **demandes d'asile** ont explosé en France, passant d'environ **23 000 en 1998 à environ 156 000 en 2022**. Face à cette explosion, les gouvernements ont restreint ce droit, notamment en excluant certaines nationalités avec la création en 2003 d'une liste de "pays sûrs" (un pays qui veille au respect des principes de liberté, de la démocratie, de l'État de droit, des droits humains et des libertés fondamentales), puis en plaçant en 2007 l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) sous tutelle du ministère de l'Intérieur.

**Les demandeurs d'asile**, qui depuis 1985 **pouvaient directement travailler** après leur arrivée en France, doivent demander une **carte de travail à partir de 1991** et sont même contraints **d'attendre un an** pour faire cette demande à partir de 2005, sans certitude de l'obtenir en cas de taux de chômage jugé trop élevé. Ce délai d'attente pour demander la carte de travail a depuis été réduit à neuf mois en 2015 et à *six mois en 2018*.

Surtout, les délais pour faire les demandes ont été réduits. Depuis la loi Collomb de 2018, les étrangers arrivant en France disposent de **90 jours pour faire leur demande d'asile**, contre 120 jours auparavant. De plus, **le recours** auprès de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) en cas de refus de l'Ofpra d'accorder le droit d'asile **ne permet plus de suspendre une expulsion** pour les personnes originaires de pays dits "sûrs".

## ***LA PLACE DES TRAVAILLEURS IMMIGRES AUJOURD'HUI EN FRANCE***

L'article 3 du projet de loi immigration prévoit de créer un titre de séjour d'un an renouvelable pour les étrangers travaillant dans des secteurs en dit en tension, c'est-à-dire souffrant d'une pénurie de main-d'œuvre. L'industrie, les services à la personne, l'hôtellerie... Une soixantaine de métiers sont concernés, selon le ministre du travail. Les étrangers non communautaires occupent 3,8 % de l'emploi total en France, a-t-il rappelé dimanche 5 novembre 2023. Mais « *quand on regarde certains métiers comme les commis de cuisine, on est au-dessus de 25 %, c'est la démonstration que dans ces métiers-là, s'il n'y avait pas de travailleurs étrangers, ce serait évidemment très difficile. [...] En les sécurisant eux, on sécurise aussi leurs employeurs* ». Au total, parmi les 26,5 millions de personnes en emploi en France, 3 millions sont des immigrés (des personnes nées à l'étranger et résidant en France dans la définition de l'Insee), selon les derniers chiffres de 2019 publiés par l'Insee. Soit une proportion de 11 %. C'est dans la catégorie « politique et religion » qu'on trouve la part la plus importante : 25 % des professionnels de la politique et du clergé sont des personnes immigrées. Un chiffre qui s'expliquerait en partie par le nombre important des prêtres étrangers en France. Derrière, on trouve bien les secteurs qui sont ciblés par le gouvernement pour la création du titre de séjour des métiers en tension . **L'hôtellerie, la restauration et l'alimentation, le bâtiment et les services aux particuliers comptent presque 20 % des travailleurs immigrés**. Les personnes immigrées ont le poids le moins important, 5 %, dans les professions de l'administration publique, juridiques, armée et police. Si on regarde plus en détail dans chaque secteur d'activité, les chiffres montrent que **les travailleurs immigrés sont le plus représentés à des postes peu qualifiés**. Dans le secteur du **bâtiment**, par exemple, **28 %** des ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment sont des personnes immigrées, contre 9 % parmi les techniciens et agents de maîtrise du bâtiment. Ou

page11

encore dans le secteur des **services aux particuliers** et aux collectivités, les personnes immigrées représentent **40 %** parmi les employés de maison, contre 9 % parmi les coiffeurs et les esthéticiens.

Le site :<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6478354?sommaire=6478362> donne les chiffres précis

En fonction de la région où ils sont nés, les travailleurs immigrés représentent une part plus ou moins importante des travailleurs dans chaque secteur. Les personnes nées en Afrique représentent, par exemple, 60 % des personnes immigrées qui travaillent dans le secteur des transports, de la logistique et du tourisme. Les Asiatiques sont plus nombreux à travailler dans l'hôtellerie, la restauration et l'alimentation : ils représentent 30 % des immigrés travaillant dans ce secteur. Les immigrés nés en Europe dominent de leur côté le secteur de l'agriculture, de la marine et de la pêche, avec une place de 50 % parmi tous les travailleurs immigrés du domaine. Enfin, les personnes immigrées nées en Amérique et en Océanie sont les plus représentées (14 %) dans le secteur de la communication, de l'information, et des arts et spectacle.

<https://www.ouest-france.fr/societe/immigration/loi-immigration-metier-par-metier-quelle-est-la-part-des-travailleurs-immigres-en-france-df3fd5aa-7c80-11ee-bc47-f405893c2140>

<https://www.ouest-france.fr/societe/immigration/immigration-la-population-etrangere-augmente-en-france-et-ailleurs-6c2c143c-7809-11ee-b7ba-95ef9cb6f5e8>

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6478354?sommaire=6478362>

## ***3 000 SOIGNANTS DEMANDENT LE MAINTIEN DE L'AIDE MEDICALE D'ETAT***

Nous, soignants de toutes spécialités et de toutes origines, souhaitons **nous opposer fermement et de manière unie au projet de suppression de l'aide médicale d'Etat (AME)** au profit d'un dispositif dégradé. L'AME est une aide sociale qui permet aux personnes étrangères en situation administrative irrégulière d'avoir accès aux soins. Il s'agit d'un outil de lutte contre les exclusions qui n'est accessible que pour les personnes dont les ressources sont inférieures à 810 euros par mois et qui font preuve d'une résidence stable en France.

Les patients que nous soignons et qui bénéficient de l'AME ne sont pas, dans leur grande majorité, **des personnes qui ont migré vers la France pour se faire soigner, mais des personnes qui ont fui la misère, l'insécurité ou qui l'ont fait pour des raisons familiales.** Leurs conditions de vie difficiles en France les exposent à des risques importants : problèmes de santé physique et psychique, maladies chroniques, maladies transmissibles ou contagieuses, suivi prénatal insuffisant et risque accru de décès maternels.

A ce titre, il s'agit d'une population prioritaire en matière de santé publique. Limiter leur accès aux soins aurait pour conséquence directe d'entraîner une dégradation de leur état de santé, mais aussi plus globalement celui de la population toute entière. En témoigne l'exemple malheureux de l'Espagne : la restriction de l'accès aux soins des étrangers en situation irrégulière votée en 2012 y a entraîné une augmentation de l'incidence des maladies infectieuses ainsi qu'une surmortalité. Cette réforme a finalement été abrogée en 2018.

Nous, soignants du terrain, sommes extrêmement préoccupés à l'idée de devoir soigner dans un système de santé amputé de l'AME, car celui-ci serait alors exposé à un **risque de paralysie.** Les personnes étrangères sans papiers n'auraient d'autre choix que de **consulter** dans les permanences d'accès aux soins de santé (PASS) **et les services d'accueil et d'urgences**, déjà fragilisés **et en tension**, et qui se trouveraient à nouveau **contraints d'assumer les conséquences de décisions politiques éloignées de nos réalités.** Le recours aux soins dans ce contexte survient en urgence avec des hospitalisations complexes et prolongées, parfois en réanimation, dans des structures déjà fragilisées, et à des coûts finalement bien plus élevés pour la collectivité, sans oublier les difficultés attendues à transférer ces patients en soins de suite et de réadaptation, qui requièrent

une couverture maladie.

Nous, soignants exerçant en libéral, à l'hôpital, en centre de santé, en protection maternelle et infantile, dans les PASS, dans les structures de prévention et auprès d'associations, **soignons les personnes sans papiers comme n'importe quels autres patients**. Par humanité, et conformément au code de déontologie médicale auquel nous nous référons et au serment d'Hippocrate que nous avons prêté à la fin de nos études. C'est l'honneur de notre profession.

**Restreindre l'accès aux soins à une population fragilisée sur la base d'un critère de régularité du séjour est contraire à la majorité des textes en vigueur en France sur les droits de l'homme, qui stipulent que tout individu doit avoir accès aux soins quels que soient son origine et son statut.** Ainsi, nous refusons d'être contraints à faire une sélection parmi les malades entre ceux qui pourront être soignés et ceux laissés à leur propre sort. Nous **demandons le maintien de l'AME** pour la prise en charge des soins des personnes étrangères.

<http://www.coordination-urgence-migrants.org/medias/files/20231101-le-monde-l-appel-de-3000-soignants-nous-demandons-le-maintien-de-l-aide-medical-d-etat-pour-la-prise-en-charge-des-soins-des-personnes-e-trange-res-copie.pdf>

La suppression de l'AME est un non-sens du point de vue de la santé publique, selon le chef de service des urgences et du SMUR de l'hôpital Delafontaine à Saint-Denis, en banlieue parisienne : *"Les migrants se soignent déjà moins que les autres, avec cette mesure ils attendraient le dernier moment pour consulter, et on se retrouverait avec des maladies très avancées. Il faut imaginer que ces étrangers sont déjà sur le territoire. Ils vous livrent vos colis, cuisinent dans vos restaurants, et vous vendent des légumes au marché. Tous ces gens, si on ne les soigne pas tôt, ils sont susceptibles d'attraper une maladie contagieuse et de vous la transmettre." "Un patient malade traité dès les premiers symptômes coûtera toujours moins cher qu'un patient qui va traîner des séquelles toute sa vie et qui finira de toute façon un jour par être français." "Les bénéficiaires de l'AME viennent pour des maladies peu graves comme des angines ou des otites, plus rarement pour des tuberculoses et des cancers. Pour une très faible minorité, ils viennent parce qu'ils ne pensent pas être bien traités dans leur pays. Mais je n'ai jamais vu des gens qui venaient pour se faire recoller des oreilles".* Enfin, la transformation de l'AME en AMU reviendrait à faire converger les sans-papiers vers les urgences, qui sont déjà saturées.

*"Le gouvernement est très attaché à l'AME"*, un *"dispositif de santé publique"*, a rappelé la ministre déléguée aux professions de santé. De son côté, le président de la commission des lois, espère *"[rétablir] le texte ambitieux de l'exécutif"*, lors de l'examen du texte par les députés. Le choix du Sénat est une *"profonde erreur"* et *"même une faute"*, a déploré le ministre de la Santé.

## **LOI IMMIGRATION : AVIS DE JEUNES MIGRANTS**

Le projet de loi Immigration est débattu lundi 6 novembre 2023 au Sénat. Dans le texte, un article concerne la régularisation des travailleurs sans-papiers dans les métiers en tension, comme le bâtiment ou la restauration.

Un jeune Malien arrivé en France en 2018, fait partie du Collectif des travailleurs sans-papiers de Vitry (Val-de-Marne) qui tient un piquet de grève depuis deux ans devant la société Chronopost d'Alfortville pour réclamer une régularisation. Il travaille sous alias, autrement dit avec les papiers d'une autre personne, et nous raconte son quotidien. *"On vit dans un cauchemar. Ça commence le matin ou le soir quand vous sortez de chez vous pour aller au boulot. Vous n'êtes jamais tranquille, vous pouvez vous faire contrôler dans les transports, dans la rue... Si vous avez de la chance et pas d'obligation de quitter le territoire (OQTF), on vous relâche au bout de 24h. Sinon, ils vous envoient dans un centre de rétention des mois et des mois. Et ça peut aboutir à une expulsion. Après, non seulement en dehors du boulot vous n'êtes pas tranquille mais, au boulot aussi. Une fois franchie la porte d'un chantier ou d'un entrepôt, vous êtes soumis à un esclavage. Le patron sait que*

*vous êtes un sans-papier, que vous travaillez sous-alias ou avec fausse pièce d'identité, il vous hurle dessus, il vous demande d'aller au-delà de vos limites. C'est ça au boulot : c'est un esclavage moderne. Et derrière, vous n'avez pas toutes vos payes, on vous vole vos heures supplémentaires... Si vous vous plaignez, ils arrêtent votre contrat. Pour ceux qui travaillent sous alias, c'est toute une bataille à la fin du mois pour avoir votre argent. Mais les sans-papiers sont obligés d'accepter toute cette difficulté, alors que ces mêmes sans-papiers cotisent et payent des impôts, mais bénéficient de rien."*

La régularisation des travailleurs sans-papiers dans les métiers en tension, cet autre jeune Malien, qui a travaillé plusieurs années sous alias, y est favorable mais il espère qu'elle sera appliquée à tous les sans-papiers quel que soit le métier qu'ils exercent. *"Moi, je pense que c'est bien de régulariser ceux qui sont dans les métiers en tension, mais c'est encore mieux de régulariser tous les sans-papiers. Ce sera bénéfique pour l'État ! Il n'y aura plus ces patrons qui exploitent des gens. Dès le recrutement, ils savent très bien que tu n'as pas de papier. Ils savent qu'ils vont soutirer beaucoup d'argent sur toi. L'exemple, c'est moi : je travaillais avec quelqu'un qui me payait six euros de l'heure. Et ces six euros de l'heure, j'ai mis quatre mois avant de toucher cet argent. Je peux aller me plaindre nulle part. Par rapport aux employeurs voyous, c'est l'État qui doit se manifester contre ces gens-là et faire le maximum pour régulariser plus de personnes. Tout va directement dans la caisse de l'État. S'ils sont régularisés ils vont contribuer, payer les impôts, acheter à manger, dépenser de l'argent... Tout cela contribue au développement du pays. Parmi mes collègues, je n'ai pas vu un Français. Ceux qui sont la main-d'œuvre au boulot, ce sont des immigrés. Il faut leur donner des papiers, parce qu'ils travaillent toujours !"*

Parmi les secteurs dans lesquels les travailleurs étrangers sont indispensables, il y a le secteur hospitalier, comme le rappelait le médecin urgentiste, conseiller régional Île-de-France apparenté LFI. *"On a énormément de médecins que l'on appelle les médecins à diplômes hors Union européenne. Ces médecins sont très dépendants de leur contrat de travail. Et quand ils perdent leur contrat de travail parce qu'il y a des problèmes de statuts, de renouvellement, enfin, c'est un petit peu compliqué à l'hôpital, ils se retrouvent sans papier et ils sont obligés de retourner dans leur pays. On a un exemple assez emblématique d'un collègue réanimateur rwandais, très compétent, responsable d'une réanimation pendant toute la période Covid, donc vous imaginez ? Et qui s'est retrouvé, parce qu'il ne pouvait pas renouveler son contrat, sans papier ! Et... Il n'a même pas essayé de se battre, il est rentré au Rwanda, tellement dépité... Alors qu'on manque de médecins, en particulier de médecins réanimateurs, rien n'est fait pour régulariser ces travailleurs. Et la question n'est pas d'avoir des régularisations sélectives ! Voyez, un ouvrier du Grand Paris Express ou un médecin réanimateur, c'est la même chose : ils sont utiles, ils bossent ici, ils travaillent ici, ils vivent ici, et bien, ils doivent avoir des papiers pour pouvoir travailler et surtout vivre dans de bonnes conditions",* témoigne un soignant étranger.

## **LES ASSOCIATIONS DENONCENT DES ATTEINTES SANS PRECEDENT AUX DROITS DES PERSONNES EXILEES**

Depuis un an, des associations et collectifs dénoncent le contenu du projet de loi "Pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration" et son instrumentalisation politique.

*« Ce projet de loi généralise la suspicion, le harcèlement administratif, la précarité et la peur. C'est le 29e texte sur l'asile et l'immigration depuis 1980. Nous avons besoin des politiques publiques inclusives, et respectueuses des droits et de la dignité des personnes, en promouvant la cohésion sociale au lieu d'exacerber des tensions au sein de notre société. Ce débat devrait aussi se faire avec les personnes concernées, dont on parle souvent mais que l'on n'entend jamais »,* affirme UniR et SINGA Paris. En mars 2023, la Commission des Lois du Sénat a considérablement aggravé le contenu du projet de loi initial. Elle a ainsi fait le choix délibéré de restreindre encore davantage

les droits des personnes migrantes et de fragiliser leurs situations. « *Alors que ce texte prétend « améliorer l'intégration », nous n'observons qu'une succession de mesures contraignant davantage l'accès à un titre de séjour, déjà extrêmement complexe à obtenir aujourd'hui* », déclare l'Union des Étudiants Exilés. « *La grande majorité du projet de loi vise à exclure des personnes du droit au séjour et à les expulser du territoire. Et pour cela, on fait appel à des concepts très flous et problématiques comme la "menace à l'ordre public" ou le manque de "respect des principes républicains", qui vont renforcer l'arbitraire de ce type de décision grave* », déplore le Collectif des travailleurs sans-papiers de Vitry. « *Ce projet de loi aurait pu se consacrer à améliorer la protection des personnes arrivant en France, objectif pour lequel nous œuvrons et proposons des solutions. Mais il choisit de faire tout le contraire, en s'attaquant même au droit d'asile et à l'accès à la santé. Ce texte va dégrader drastiquement les conditions de vie des personnes exilées en France* », dénonce Solidarités Asie France. Les associations et collectifs s'opposent fermement à ce projet de loi et les dispositions votées par le Sénat en Commission des Lois. Ils exhortent les responsables politiques à faire preuve de responsabilité pour ne pas aggraver la situation extrêmement précaire des personnes migrantes et de leurs familles dans notre pays. Ils appellent les parlementaires à rejeter ce texte et enfin avoir le courage d'adopter une politique respectueuse des droits fondamentaux et de la dignité des personnes migrantes. »

<https://www.anvita.fr/fr/actualites/notre-plaidoyer/view/loi-asile-et-immigration-les-associations-denoncent-des-atteintes-sans-precedents>

## ALPES MARITIMES

Un chauffeur VTC de profession a été condamné à **un an de prison ferme** jeudi 2 novembre 2023 pour avoir joué un rôle **de passeur à la frontière franco-italienne**. L'homme a été repéré lundi par une patrouille franco-italienne dédiée à la lutte contre les réseaux de passeurs et l'immigration, puis jugé quelques jours plus tard. Ce jour-là, la police aux frontières de Menton l'a contrôlé après que son véhicule a été pris en filature par la patrouille. À bord se trouvaient cinq exilés. De nationalité égyptienne, marocaine et irakienne, ces derniers ont indiqué qu'ils devaient verser une enveloppe de 300 euros au passeur une fois arrivés à Nice. Celui-ci a déclaré pour sa part que la somme s'élevait à 150 euros pour les cinq migrants, rapporte le quotidien régional. L'enquête établit qu'une cinquantaine d'aller-retours ont été effectués par cet homme entre Vintimille et le sol français, rien que depuis le mois de septembre. Pour se faire, le chauffeur utilisait une voiture de location. Pour sa défense, le prévenu a expliqué qu'il avait une dette de 14 000 euros à recouvrer. En plus de sa condamnation à un an de prison ferme, le tribunal lui a délivré une **interdiction de séjour dans les Alpes-Maritimes de trois ans**, valable à partir de sa sortie de prison.

Près de 400 exilés survivent actuellement à Vintimille, ville italienne frontalière depuis laquelle les migrants tentent de passer en France depuis des années. Un record, cette année. Pour faire face, Paris a annoncé en septembre l'envoi de renforts à la frontière avec l'Italie, où la pression ne cesse d'augmenter. "Nous avons une augmentation de 100 % des flux, qui touche les Alpes-Maritimes et l'ensemble des Alpes", a affirmé le ministre de l'Intérieur français après une visite au poste frontalier de Menton. En mai, des drones avaient déjà été déployés pour surveiller les passages. Un mois plus tôt encore, la Première ministre avait annoncé le renfort de 150 policiers et gendarmes à la frontière franco-italienne. Cette "border force" - constituée de renforts policiers, militaires et douaniers sur la route, dans les trains et les gares – mobilise entre 400 et 450 personnes au quotidien. La préfecture des Alpes-Maritimes annonçait aussi, le 22 septembre 2023 avoir procédé à plus de 3 000 refoulements en deux semaines. Et 32 000 interpellations depuis le début de l'année, soit une augmentation de 20% par rapport à l'an passé. Mais attention au biais statistique : de nombreuses personnes sont refoulées plusieurs fois de suite. Pour éviter les contrôles accrus, notamment dans les gares, les migrants multiplient les manières de traverser la frontière. En prenant plus de risques. Par exemple, la marche le long de la voie ferrée ; ou de l'autoroute. Ou encore, la montée dans des camions. Au moins 45 exilés ont été tués depuis 2015 en empruntant ces voies alternatives.

## BLOIS

Vers 6h du matin, jeudi 9 novembre 2023, un jeune Guinéen s'est jeté du troisième étage de son immeuble de Blois. *"La victime, née en 1998, faisait l'objet d'une Obligation de quitter le territoire nationale (OQTF) qui a été mise à exécution avec l'autorisation du juge des libertés et de la détention"*, a expliqué la procureure de la République. *"Quand les fonctionnaires de police sont entrés au domicile, le jeune homme s'est jeté dans le vide"*, a-t-elle précisé. Le Guinéen de 25 ans se trouvait en état d'urgence absolue à l'arrivée des secours. Les pompiers lui ont prodigué les premiers soins et l'ont transporté à l'hôpital. Une enquête a été ouverte par le parquet de Blois pour établir les circonstances du drame.

Lorsqu'un sans-papiers reçoit une OQTF, il a trois mois pour quitter le pays par ses propres moyens. Une décision administrative qui stoppe net le quotidien des exilés et leur intégration en France. Beaucoup de jeunes majeurs arrivés mineurs sont notamment sous le coup d'une OQTF. Certains obtiennent pourtant une formation ou un contrat dans un commerce ou une société. Des associations et des patrons d'entreprises se mobilisent pour tenter de permettre à ces exilés de rester en France pour poursuivre leur formation. Ces menaces d'expulsion sont très difficiles à vivre pour ces jeunes. L'an dernier, la présidente de la Ligue des droits de l'Homme (LDH) de l'Aube, s'inquiétait pour leur santé mentale. Selon elle, cette situation provoque chez les jeunes des risques de suicide et de délinquance. *"Dans nos permanences téléphoniques, on a des appels de jeunes en larmes qui nous disent : 'Je fais quoi maintenant ?'"* La militante mettait déjà en garde : **"On fabrique une situation explosive."**

## FONTAINE-LES-DIJON

Depuis quelques semaines, une **quarantaine de demandeurs d'asile** vivent dans un bâtiment abandonné de Fontaine-lès-Dijon (Côte-d'Or). Après la mise en demeure annoncée par la préfecture du département, ils avaient jusqu'au 12 novembre 2023 pour quitter les lieux. Mais Soutien asile 21, le collectif qui les accompagne, a déposé ce jeudi 2 novembre 2023 **un recours suspensif au tribunal administratif** de Dijon. C'est la justice qui devra trancher et décider de l'expulsion ou non des exilés. La procédure **suspend la mise en demeure de la préfecture**. Les occupants n'ont donc plus à quitter les lieux d'ici le 12 novembre 2023. *"Les arguments de la préfecture pour expulser ces personnes très rapidement ne fonctionnent pas. Donc notre avocate a décidé d'aller au tribunal. La préfecture dit que ce lieu-là était à usage d'habitation. Mais il était inoccupé depuis trois ans. Donc la procédure n'est pas la bonne et ne peut pas être utilisée à ce moment-là"*, assure un membre du collectif Soutien asile 21. L'avocate a déposé un référé auprès du tribunal administratif de Dijon en espérant que ça donne un délai supplémentaire pour permettre à ces gens de rester au moins l'hiver. Samedi 4 novembre 2023, le maire de Fontaine-lès-Dijon réaffirme sa volonté d'expulser les exilés, qui ont investi le squat des Carrois, abandonnée depuis 2019. La construction d'une trentaine de logements sociaux est prévue dans cette ancienne unité psychiatrique de la Chartreuse. *"Cette occupation se fait au cœur de la vie associative, scolaire et administrative de Fontaine. Ce sera un encouragement au non-respect de la loi que d'inciter à ce que ça perdure. Je ne peux pas faire autrement"*, indique le maire (LR) de Fontaine-lès-Dijon qui avait déposé plainte, avec l'EPFL (établissement public foncier local) de Côte-d'Or, propriétaire des bâtiments, dès l'arrivée des demandeurs d'asile. *"C'est tout sauf un bon exemple de bon comportement citoyen. Pour des gens exilés, qui veulent être accueillis, la première des choses, c'est d'avoir un bon comportement citoyen. Ils n'ont aucun titre à occuper ces locaux. Il faut respecter les lois qui sont les nôtres"*, poursuit l'édile qui salue le soutien de la préfecture de Côte-d'Or. Du côté du collectif Soutien asile 21, on estime que le bâtiment pourrait être réquisitionné à la demande des pouvoirs publics. *"Ils ont le pouvoir de le faire pour mettre les personnes à l'abri et ne pas les laisser à la rue. On ne nous a jamais montré de document prouvant qu'il y a un projet immobilier et dans le même temps, le maire dit 'je ne suis pas contre l'accueil, mais pas ceux-là. Ils ne pourront pas rester l'hiver', comme si ce n'était pas les bonnes personnes"*. Dans l'ensemble, le collectif dénonce le manque de place en centre d'hébergement d'urgence. Parmi les demandeurs d'exile installés à Fontaine-lès-Dijon, plusieurs

d'entre eux vivaient auparavant dans le squat des Marmuzots à Dijon. Ils en avaient été expulsés en juin dernier.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/cote-d-or/demandeurs-d-asile-installes-a-fontaine-les-dijon-un-recours-suspend-la-procedure-d-expulsion-2867603.html>

## LILLE

Un père de famille de trois enfants -(actuellement réfugiés en Turquie avec leur mère) - a étudié puis enseigné le français à l'Université Al-Azhar pendant dix ans, avant de fonder la première école francophone de l'enclave palestinienne, à Rafah, en 2016, avec son association [Tabassam Gaza](#). *"Là-bas, on m'appelle le Français"*, raconte celui qui maîtrise parfaitement la langue de Molière. Il y a quatre ans, il décide de s'installer dans le Nord pour y **terminer ses études**. Grâce à une **bourse de l'ambassade française** à Jérusalem, il s'inscrit dans un master de linguistique fondamentale à l'Université de Lille. *"Pour la première fois de ma vie, je goûtais à la liberté, dit-il. C'était magnifique et bizarre à la fois."* Sauf que, le 15 juin 2023, il déchant. Il reçoit par courrier une **obligation de quitter le territoire français** (OQTF), délivrée par la préfecture du Nord. D'après le document, l'intéressé n'est *"pas à même de justifier du réel et du sérieux des études poursuivies"* en raison des **"trois échecs consécutifs"** lors de ses examens universitaires. Le préfet ajoute : *"il n'a été autorisé à séjourner en France que pour y suivre des études (...) son visa ne l'autorisait pas à s'installer durablement."* Sa demande de renouvellement de titre de séjour a ainsi été refusée en juillet. Il se trouve actuellement en situation irrégulière sur le sol français. Ces déboires aux examens, l'universitaire veut s'en expliquer. Il avoue que sa première année a été compliquée en raison de l'exil. *"Je sortais d'une vie où je voyais des morts presque tous les jours, indique celui qui, en 2014, a perdu son père, son frère et un neveu sous les bombes israéliennes. C'était un choc socio-culturel, j'avais besoin de temps pour comprendre et m'adapter au rythme."* En ce qui concerne les deux années suivantes pour lesquelles il est déclaré défaillant faute de s'être présenté à toutes les épreuves, il évoque des couacs *"administratifs"*. *"Pour la deuxième année, on m'avait demandé de repasser les matières que j'avais déjà validé l'année d'avant, avance-t-il. Alors je ne l'ai pas fait, je pensais que l'administration allait se rendre compte de la chose."* Idem pour l'année 2022-2023. Pour autant, les résultats qu'il a obtenu sur les épreuves passées cette dernière année ne révèlent pas d'un manque d'assiduité aux cours. Exemples avec ces notes sur son bulletin : 15/20 en "linguistique comparée", 16/20 en "aspects culturels de la tradition ou encore 12/20 en "langue vivante". Cette OQTF est une *"injustice"* pour lui. *"Je suis choqué, confie-t-il. Comment faire quelque chose comme ça à quelqu'un qui croit aux principes de la République française ?"* Il met cette décision en perspective avec l'inauguration, la semaine dernière, de la Cité internationale de la langue française au château de Villers-Cotterêts, par Emmanuel Macron. *"Moi j'ai tout fait pour diffuser la langue française en Palestine..."* *"On ne peut pas expulser quelqu'un dans un pays où des civils meurent tous les jours. C'est comme si on me condamnait à mort."* Ultime crainte avec cette OQTF, elle pourrait conduire ce Gazoui à retourner sur un territoire en pleine guerre. *"On ne peut pas expulser quelqu'un dans un pays où des civils meurent tous les jours, s'indigne-t-il. Me renvoyer là-bas, c'est comme si on me condamnait à mort."* Pour rappel, depuis l'attaque du 7 octobre 2023 et la réplique de l'armée israélienne, plus de 10.000 personnes ont été tuées à Gaza selon les autorités du Hamas. Contactée, la préfecture, qui lui a donné un délai de 30 jours pour quitter le territoire, rappelle que la conjointe et les trois enfants de ce dernier résident en Turquie, *"et non en Palestine"*. *"Mais on ne peut aller nulle part avec un passeport Palestinien, indique-t-il. Puis, ce que je veux, c'est vivre avec ma famille en France et profiter de la vie sans terrorisme, sans bombardement."* A l'aide d'une avocate, il compte faire annuler cette mesure puis déposer une demande d'asile en parallèle, qui peut être *"traitée en procédure accélérée"* précise la préfecture. Pour consolider son dossier, il a rassemblé depuis plusieurs jours *"une cinquantaine"* d'attestations de la part de ses proches, ex-employeurs ou de son club de football pour justifier d'une *"bonne intégration"* dans la société. Il *"est un bénévole très investi depuis son arrivée dans notre club en 2019, peut-on lire dans la lettre signée par le président du club de l'US Lille-moulins Carrel. Il est un élément fort et indispensable à l'équipe."* Entraîneur

chez les jeunes, *"il fait preuve de toute la pédagogie pour leur inculquer le sens du collectif avec bienveillance et optimisme"*. Une pétition a également été mise en ligne sur le site [leslignesbougent.org](https://leslignesbougent.org), récoltant à ce jour près de 5000 signatures.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/nord-0/lille/me-renvoyer-a-gaza-c-est-comme-me-condamner-a-mort-waleed-prof-de-francais-en-palestine-exile-a-lille-est-menace-d-expulsion-2868179.html>

## MAYOTTE

Depuis cet été 2023, des migrants occupent le stade Cavani, à Mayotte, dans des conditions insalubres. Au fil des semaines, le camp de fortune n'a cessé de grossir : d'une dizaine au départ, ils sont aujourd'hui plus de 200 à dormir dans ce stade. Parmi eux, une soixantaine d'enfants et de femmes, dont certaines enceintes. L'une d'entre elles, croisée jeudi 9 novembre par le référent de la Ligue des droits de l'Homme (LDH) sur l'île, arrive presque à terme. La majorité de ces exilés sont arrivés à Mayotte ces derniers mois et **attendent la réponse à leur demande d'asile**. Ils sont originaires de la République démocratique du Congo (RDC), du Burundi, du Rwanda ou encore de Somalie. Une mère célibataire soudanaise avec ses deux filles de deux ans et demi et quatre ans, a quitté la guerre dans son pays quatre mois plus tôt. *"On dort sous une bâche, les conditions de vie sont extrêmement difficiles"*. Ses fillettes n'ont pas accès quotidiennement à de la nourriture, et développent régulièrement des maladies et des problèmes de peau. Les demandeurs d'asile bénéficient chaque mois d'un bon de 30 euros par personne (et 10 euros pour chaque enfant), une somme dérisoire au vu des prix élevés à Mayotte. L'accès à l'eau est aussi une gageure dans ce département français confronté depuis des mois à une pénurie d'eau potable. *"J'essaye de trouver de l'aide mais je n'y arrive pas"*. *"Et puis, tout est cher ici"*. Pour se procurer de l'eau, les migrants en récupèrent à même le sol, dans les caniveaux et les cours d'eau. Pour se nourrir, ils fouillent les poubelles, mais ne parviennent pas tous les jours à manger à leur faim. Le manque d'hygiène est criant : les exilés font leur besoin dans des sacs plastiques et les jettent à la poubelle. Le lieu n'est pas équipé de latrines, de douches ou encore d'électricité. Un Congolais de 37 ans masque difficilement son désarroi. Venu à Mayotte depuis les Comores voisines à bord d'un kwassa-kwassa et sur l'île depuis deux mois, il s'est installé dans le stade un mois plus tard. *"On souffre mais on n'a pas le choix"*. *"C'est horrible, je ne peux même pas décrire ce que l'on vit"*. Il a d'abord vécu sur les trottoirs de Mamoudzou, à 500 mètres du stade. Devant les locaux de Solidarité Mayotte, une association mandatée par l'État pour prendre en charge les demandeurs d'asile, un camp s'était monté dès 2020. *"Depuis environ six mois, il s'est développé et il est mieux organisé"* explique la directrice de Solidarité Mayotte. Les exilés ont installé des tentes pour se protéger des intempéries, et cuisinent leur repas sur des réchauds. Selon la LDH, une centaine de migrants s'agglutinent là, au bord de la route. Le stade de Cavani est en fait l'extension de ce campement informel. *"Dans le stade, on a plus de place et on est protégés des violences"*. *"Alors que dans la rue, les voitures passent juste à côté de nos tentes, on risque d'avoir des accidents. Et puis, certains habitants nous agressent dans la nuit : ils prennent notre nourriture, arrachent les téléphones, nous frappent et fouillent nos affaires. Ils nous disent qu'on n'est pas les bienvenus et qu'on doit rentrer chez nous. Au stade, on est un peu plus cachés"*. Le camp suscite de vives tensions, notamment de la part de la population locale. La situation inquiète le Conseil départemental, propriétaire du site. Ces centaines de demandeurs d'asile n'ont pas d'autres choix que de vivre dehors : ils n'ont pas obtenu de logement au sein du réseau d'accueil de l'île, malgré leur statut qui leur donne droit à un hébergement le temps de la procédure. Solidarité Mayotte dispose de 400 places, en appartement, pour loger cette population. Un nombre insuffisant, d'après les associations. *"Il y a tellement de monde que les autorités n'ont pas de places pour eux"*. Toutes les personnes interrogées s'accordent à dire que ces campements n'ont *"aucun lien"* avec l'opération Wuhambushu du ministre de l'Intérieur. Les exilés du stade ne constituent pas, d'après les humanitaires et les officiels, la même population que les habitants de ces bidonvilles. Début novembre, le ministre délégué chargé des Outre-Mer, s'est rendu à Cavani, que la presse locale qualifie de premier camp de migrants à Mayotte. *"La situation ne peut pas durer. Les gens en situation irrégulière n'ont pas vocation à rester sur le sol français"*, a-t-il déclaré aux journalistes présents lors

de la visite. *"Pour les autres, il faudra voir comment on trouvera des solutions d'hébergement. Mais on ne peut pas laisser s'instaurer au milieu de la commune une zone de non-droit"*. Mais si l'accès à l'hébergement est une problématique majeure, elle n'est pas la seule. *"On peut ouvrir des centaines de places supplémentaires mais si on accélère par le traitement des demandes d'asile et l'obtention de document d'identité pour les réfugiés, et qu'on n'intègre pas mieux les statutaires, le problème ne sera pas réglé"*. En effet, parmi les **migrants qui vivent dans les rues** de Mamoudzou, on compte **de plus en plus de personnes ayant obtenu une protection, mais qui ne trouvent pas de logements dans le parc privé**.

<https://www.france24.com/fr/%C3%A9missions/outr-mer/20231103-mayotte-philippe-vigier-visite-le-premier-camp-de-migrants-de-l-%C3%AEle-source-de-tensions>

## MENTON

Un **réseau de trafiquants a été condamné par la justice** française mardi 7 novembre 2023 en correctionnelle. Les passeurs, qui travaillaient en famille, avaient monté un réseau partant de Vintimille, en Italie, jusqu'à Menton, côté français. Dans un premier temps, les exilés devaient franchir à pied les Alpes via des chemins de montagnes très dangereux avant d'être récupérés à Menton et de patienter dans une cave située dans une impasse de la ville. C'est justement dans cette petite ruelle que le réseau a attiré l'attention. *"Un riverain, policier de son état, a été intrigué par les allées et venues d'une Opel Frontera. Ils étaient parfois une dizaine d'étrangers à s'entasser dans le véhicule"*. Une enquête se met en place en mars 2022 et plusieurs personnes sont surveillées. Elles seront arrêtées et jugées. Au moment du procès, deux prévenus sont en fuite. Les autres écopent de lourdes peines : six ans d'emprisonnement et une interdiction du territoire national ont été prononcées à l'encontre d'un coupable d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irréguliers d'un étranger en France, le tout commis en bande organisée. Une autre a écopé de trois ans. Un troisième, déjà en détention provisoire depuis dix-huit mois, il a été condamné à quatre ans ferme et il reste en prison. De nationalité algérienne, il est également frappé, comme ses coprévenus, d'une interdiction définitive du territoire français. Un autre sera, lui, jugé en avril 2023. *"Quand les contrôles augmentent, les migrants passent évidemment moins vite"*, explique le directeur du centre de Caritas à Vintimille pour expliquer cet afflux des derniers mois. *"Au lieu de deux jours, ils vont en mettre quatre, par exemple. Cela augmente le nombre de gens sur place, car les autres continuent d'arriver"*.

## OUISTREHAM

Les 220 migrants déferlent sur Ouistreham depuis plusieurs semaines, appartiennent tous à l'ethnie soudanaise "zaghawa", une ethnie du Darfour, explique une femme, membre du collectif "citoyens en lutte" qui a appris leur langue et les aide au quotidien. Ils fuient la guerre qui y fait rage depuis des mois. *"Ils savent que s'ils sont zaghawa, ils peuvent venir ici, à Ouistreham"*, poursuit la jeune femme débordée par les demandes de ces migrants, *"des primo-arrivants qui débarquent d'Afrique sans être passés par Paris ou Calais"*, dit-elle. Mais ces jeunes hommes commencent à **se sédentariser** constate la bénévoles : *"la moitié de ceux qui sont ici demandent l'asile en France et ils vont attendre ici, dans ce camp, que l'État prenne ses responsabilités et leur propose un hébergement"*. En petits groupes, les migrants se retrouvent pour la plupart en ville, autour du marché aux poissons de Ouistreham. Le terminal ferry pour l'Angleterre toujours en ligne de mire. Un retraité en aperçoit certains tenter de grimper à l'arrière d'un camion. Ce retraité a du mal à s'y faire, jugeant la situation *"inhumaine pour ces jeunes, certains sont mineurs, qui dorment dehors sous des tentes"*. Mais un autre commence à s'agacer de voir ce flux de migrants grossir de jour en jour : *"trop c'est trop"* affirmant *"ne plus être tranquille"* et regrettant qu'il n'y ait *"pas assez de gendarmes"*. Pas assez en tout cas pour éviter les dégradations commises par ces réfugiés : *"ils essaient de se faire de l'argent en volant n'importe quoi"*. Cet amateur de pêche préférerait que *"la France les aide chez eux"*. Avis d'ailleurs partagé par un autre homme qui ne cache pas ses inquiétudes *"d'en voir arriver de plus en plus puisque les conditions ici ne sont pas si désagréables que cela."* Mais quant à trouver une solution : *"on ne peut pas les envoyer chez le voisin qui va se retrouver avec le même problème"*, bute

le retraité. Le camp de migrants est depuis peu, et sur décision de justice, équipé d'un robinet et de deux toilettes. Les douches ne fonctionnent pas. Mais le maire de Ouistreham, refuse de s'exprimer sur la question des migrants dans sa ville.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/la-ville-de-ouistreham-confrontee-a-une-arrivee-massive-de-migrants-soudanais-4952999>

## PARIS

Au terme d'un procès de trois semaines, "Tony", 39 ans, et "Duc", 23 ans, ont tous les deux écopé ce vendredi 10 novembre 2023 de **10 ans de prison, pour leur implication dans l'affaire du camion charnier dans lequel 39 migrants vietnamiens ont trouvé la mort, en 2019**, au Royaume-Uni. Le tribunal a donc prononcé la peine maximale pour le délit **d'aide à l'entrée ou au séjour irrégulier d'un étranger, commis en bande organisée, ainsi que pour homicide involontaire** par la commission d'une faute caractérisée. Ces peines ont été assorties d'une interdiction totale du territoire français. "Hoang", "Tang", et "Long", **absent du box** à cause de leur état de santé, ont chacun écopé de **neuf ans de prison** pour les mêmes raisons. Le plus jeune, "Tuan", 21 ans, a été condamné à huit années de prison. Les deux derniers prévenus Tanh et Toan, absents du procès et considérés comme en fuite, ont écopé de quatre et un an de réclusion criminelle. Au total, **19 prévenus de nationalité vietnamienne, française, chinoise, algérienne et marocaine**, étaient jugés. Le tribunal a estimé qu'ils étaient impliqués dans l'organisation de *"traversée de personnes en situation de précarité dans l'espoir d'une vie meilleure"* et que l'homicide involontaire était bien caractérisé au vu du nombre de personnes chargées dans la remorque du camion frigorifique. *"Vous avez créé les conditions qui ont conduit au décès de ces personnes. Si elles avaient été moins nombreuses, elles auraient peut-être pu survivre"*, a notamment déclaré la présidente de la cour. Mardi 7 novembre 2023, le procureur avait requis 9 à 10 ans de prison ferme pour les quatre prévenus vietnamiens accusés d'homicide involontaire et 7 à 10 ans de prison pour les quatre autres. *"C'est une décision judiciaire sans précédent en France puisqu'on considère que des hébergeurs ont la même responsabilité que des passeurs"*, a réagi l'avocat de "Tony", à la fin du verdict. Il a regretté que *"les juges s'attaquent à un problème de société plutôt que de punir un individu"*, ajoutant vouloir faire appel de la décision. *"Nos arguments n'ont pas été suivis sur l'homicide involontaire, on espère être écouté en appel."* L'un des avocats des parties civiles, s'est dit *"heureux d'avoir fait entendre les voix des parties civiles dans cette terrible tragédie. Nous sommes satisfaits d'avoir été entendus par le tribunal et d'avoir mis en lumière la dangerosité de l'activité de ces réseaux qui sont aujourd'hui sévèrement réprimés par la justice."* Pour les **11 chauffeurs et logeurs** qui étaient jugés par la cour, les peines ont été bien moindres. Dix d'entre eux ont été condamnés pour aide à l'entrée ou au séjour d'un étranger en situation irrégulière en France, en bande organisée, à des peines allant jusqu'à **trois ans de prison dont deux avec sursis**. Ils ont en revanche tous été relaxés pour le délit de participation à une association de malfaiteurs, comme l'avait préconisé le parquet. *"La gravité de vos agissements justifie le quantum de la peine"*, a expliqué la présidente de la cour, tout en reconnaissant qu'ils assumaient et regrettaient tous leurs agissements. La plupart de ces peines ont été assorties **d'amende de 2 000 à 10 000 euros**. Un **seul chauffeur**, un Algérien de 54 ans, a été complètement **relaxé** par le tribunal, *"considérant qu'il a compris la situation des passagers seulement à l'arrivée de la seconde course"*. C'est l'un des rares prévenus à s'être adressé à la cour à l'énoncé de sa peine. *"Je voudrais présenter ma gratitude pour la relaxe, c'est sûr que ça me servira de leçon"*, a-t-il déclaré avant de se rasseoir. Lors des plaidoiries de la défense, les avocats des principaux prévenus avaient tenté de dégonfler l'affaire en mettant en cause l'absence au procès des principales têtes de réseau. *"Ce qu'on reproche à ces gens-là, c'est de s'être fait de l'argent sur le dos des personnes en situation de vulnérabilité. Pour mon client, on est loin de la tête de réseau qui brasse des billets dans sa chambre. Il dit qu'il a été amené à gérer ce lieu car lui-même voulait passer outre-Manche à moindre frais"*. La veille, l'avocat de "Hoang" avait tenté de renverser la culpabilité de son client, celui qui a grandi *"près des rivières"*, mettant tout en hypothèque là-bas pour réunir 17 000 livre sterling (près de 20 000 euros), *"l'investissement d'une vie"* pour rejoindre l'Europe, *"au péril de sa vie"*. Il a raconté **la**

**mécanique infernale qui pousse de nombreux migrants à participer contre leur gré à des réseaux de passeurs pour finir de payer leur voyage, parfois sous la contrainte.** Quatre ans plus tard, le tribunal correctionnel de Paris a donc refermé l'affaire du "*camion de l'horreur*", déjà jugée par le Royaume-Uni et la Belgique qui sont compétents pour les délits et crimes commis sur leur territoire. Mais à quel prix ? **Les têtes de réseau continuent de prospérer** et seules les petites mains, souvent elles-mêmes dans l'attente d'un passage au Royaume-Uni, sont attrapées. "*Évidemment, c'est une tragédie humaine, mais la réponse pénale doit être proportionnée, cette décision de justice ne doit pas être un 'coup de com'*".

## **PAS-DE-CALAIS**

Rivières en crues, rues inondées, maisons délabrées, écoles fermées : les habitants du Pas-de-Calais et du Nord, en France, se réveillent groggy vendredi 10 novembre 2023 après une nuit de pluies abondantes. Les migrants aussi. **Vers Grande-Synthe**, dans la commune de **Loon-plage**, les campements informels dans lesquels ils survivent – dans l'espoir de passer en Angleterre – ont subi de plein fouet les intempéries de ces derniers jours. "*La situation est catastrophique, comme vous pouvez l'imaginer. Depuis le passage de la tempête Ciaran, et les récentes précipitations, on ne reçoit que des appels de gens en détresse cherchant à être mis à l'abri*", explique le d'Utopia 56 dans le Nord. La boue est omniprésente dans les campements. Les tentes cachées dans des sous-bois – pour échapper aux radars des forces de l'ordre - s'enfoncent dans la boue et les eaux stagnantes. Le vent souffle encore très fort. "*Surtout, les sols sont gorgés d'eau*". "*Tout est trempé, tout reste mouillé, les tentes, les sacs de couchages... Les gens vivent trempés, ils ne peuvent pas sécher*". Et l'association Utopia56 peine à les aider. Pas assez de soutien de l'État mais aussi, pas assez de matériel. "*Là, on est en train de distribuer des couvertures sèches, mais on n'en a pas beaucoup et surtout, on sait que ces couvertures ne vont faire qu'une nuit, elles seront trempées après une seule utilisation*". Les toiles de tentes sont également imbibées d'eau. "*Elles sont censées être imperméables mais il a tellement plu, qu'elles s'humidifient aussi*". À **Calais** et dans les environs, même désarroi. "*Les exilés sont carrément dans des marécages*", abonde un bénévole de l'Auberge des Migrants. "*Après la tempête Ciaran, des places avaient été ouvertes, mais ce n'est pas le cas cette semaine... La préfecture donne de multiples recommandations pour la population civile, mais les exilés ont, encore une fois, été mis de côté*". Pour protéger la population de la tempête, les préfectures du Nord et du Pas-de-Calais avaient effectivement ouvert des dispositifs temporaires de mise à l'abri. Mais un grand nombre d'exilés avaient quand même été laissés sans solution sur les campements, faute de places et d'anticipation, estiment les associations de terrain. "*La préfecture nous a dit : 'Abritez-vous', mais quand des centaines de personnes n'ont que les arbres pour s'abriter, on fait quoi ?*". "*Deux gymnases ont ouvert mais ils ont été très vite saturés*". "*Depuis que je travaille à Calais, je ne pense pas avoir vu autant de personnes en demande d'hébergements. Le manque de solutions institutionnelles corrélé à ces conditions météorologiques mènent à une situation inédite*". Utopia 56 et l'Auberge des migrants estiment que **des dizaines de personnes dorment aujourd'hui dehors**, dont des femmes et des enfants. "*Une femme enceinte nous a appelés un soir, elle était sur le point d'accoucher et n'avait même pas pu, dans son état, trouver une place en hébergement d'urgence. Heureusement les secours sont venus la chercher*".

La préfecture avait également promis de mettre en place des bus pour faire des allers-retours entre les campements de migrants de Loon-plage et les lieux de mise à l'abri. Mais des images montrent des files d'attentes d'exilés attendant en vain. "*Sur les vidéos envoyées, on voit des dizaines de personnes attendant un bus qui ne viendra jamais*". Aujourd'hui, les gymnases ouverts en urgence ont donc fermé. Et le reste des structures (hébergements d'urgence, centres d'accueil, hôtels sociaux...) sont saturées. "*On dit quoi aux migrants qui nous appellent pour mettre leurs enfants au sec et à l'abri ?*". Et la situation ne devrait pas s'arranger. En cette période automnale où les températures baissent et où les conditions climatiques deviennent mauvaises, les traversées de la Manche sont mises sur pause. "*Nous entrons dans une période où il y aura moins de traversées, donc les gens se retrouvent en attente. Ils vont rester là, dehors, et continuer à subir les intempéries*". À cette situation

délétère s'ajoute l'angoisse des démantèlements et des saisies de tentes.

## PLAINFAING AU MONGADE

L'arrivée mi-octobre 2023 d'une trentaine de jeunes migrants à Plainfaing, dans les Vosges, a divisé une bonne partie des habitants de ce village de 1 600 habitants. Plus de 600 signatures ont été récoltées sur une pétition **d'opposants à l'accueil**. Mais depuis, le curé du secteur, lance un appel aux dons en vue de récolter des vêtements chauds avant l'hiver pour ces jeunes mineurs non accompagnés. *"Nous avons besoin de vêtements chauds. Le département fait déjà beaucoup. Ces jeunes garçons n'ont souvent qu'un ou deux sous-vêtements par exemple. Ils ont l'essentiel mais il manque le principal. Notamment des produits d'hygiène"*. Les dons sont attendus au presbytère de Fraize, à côté de l'église.

<https://www.francebleu.fr/emissions/les-invites-de-la-redaction-de-france-bleu-sud-lorraine/migrants-de-plainfaing-l-abbe-damien-bessot-cure-de-la-vallee-de-la-haute-meurthe-lance-un-appel-aux-dons-7348600>

## PLAISIR

Deux délégations inter associatives ont été reçues par des responsables de la préfecture des Yvelines. 1) une réunion de travail sur « l'Asile » a eu lieu le 24 septembre dernier avec les associations concernées ; des solutions ont été proposées ; une réorganisation du bureau de l'Asile est en cours, une nouvelle réunion est prévue en janvier 2024. 2) une délégation inter associative d'une quinzaine de personnes sera reçue le 15 novembre prochain par le Secrétaire Général sur les problèmes récurrents de renouvellement de carte de séjour ou de récépissé, sur les délais pour les admissions exceptionnelles (AES) au séjour ainsi que sur des points précis portés par les associations.

## RENNES

Le 6 novembre 2023, la ville de Rennes a décidé d'installer **117 migrants** dont 28 enfants **dans le gymnase** de l'ensemble sportif Robert Launay. Une solution provisoire pour les deux semaines à venir a indiqué la mairie aux associations d'aide. *"C'est mieux que rien. Ils ont au moins un toit sur la tête grâce à la mairie. mais c'est à la préfecture d'agir pour le relogement. Ca fait des mois que certains sont à la rue. Pour certaines familles, c'est le cas depuis le mois d'avril."* affirme une membre de l'association Utopia 56 présente sur place. Dans ce gymnase qui n'est pas chauffé et où la **température est descendue jusque 7 degrés** au petit matin, les familles ont installé des toiles de tente à même le sol. Le toit, qui laisse passer l'eau à certains endroits, a aussi été choisi par des oiseaux sauvages pour se protéger. *"Ya des oiseaux à l'intérieur"* confie une fillette de 9 ans originaire de Géorgie. Elle est arrivée en France avec ses parents, son frère et sa sœur. *"Ici, c'est mieux que dans le parc de Maurepas où il fait froid. Ici il fait chaud"* ajoute-t-elle alors que le thermomètre reste bloqué sous les dix degrés dans la journée. Et elle ajoute *"La nuit, il y a beaucoup de bruit. Les enfants bougent, ils passent et font beaucoup de bruit. Je suis fatiguée."* Alors que la période de trêve hivernale a commencé il y a une semaine, ces familles tentent d'obtenir un hébergement d'urgence. Seulement la plupart ont **été débouté de leur demande de droit d'asile**. La loi prévoit une obligation de quitter le territoire. Mais sur place, les associations demandent que la préfecture trouve une solution pour les loger en urgence. Pour Utopia 56, *"Ce n'est pas une raison pour ne pas les héberger, car l'hébergement d'urgence est inconditionnel. La préfecture ne peut pas décider de conditionner l'hébergement d'urgence"*. Sans compter que certains enfants ou membres de ces familles sont malades. *"Nous avons été obligés de faire plusieurs référés pour débloquer des situations. Il y a une famille qui a gagné pour des motifs de vulnérabilité liés à des problèmes de santé . La préfecture avait 48 heures pour agir et on en est à 96. Il ne se passe toujours rien."* précise la bénévole de l'association Utopia 56. En attendant de trouver mieux, ces familles s'organisent comme elle le peuvent. Cela, malgré le manque de moyens sur place. Impossible, par exemple, de brancher des réfrigérateurs ou des radiateurs électriques pour ces 117 personnes car il n'y a que trois prises électriques.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/ille-et-vilaine/rennes-117-migrants-dont-28-enfants-vivent-sous-tente-par-7-degres-2868926.html>

## LYON

Trêve hivernale. La députée écologiste entend protester contre l'usage, par le gouvernement, du 49.3 « *balayant un amendement adopté par la députée sur les places d'hébergement d'urgence* ». Celle-ci a du coup prévu de dormir dans la nuit de jeudi 9 à vendredi 10 novembre 2023 à l'école Mazenod, avec des personnes mises à l'abri. Ce, dans le but d'alerter sur la gravité de la situation : **200 enfants dorment dehors** à Lyon, presque 3 000 en France. « *L'État doit prendre ses responsabilités et ouvrir davantage de places d'hébergement d'urgence* », demande la députée, qui annonce cette action, qui sera précédée d'un goûter solidaire et d'un point presse avec le collectif Jamais Sans Toit

<https://tribunedelyon.fr/politique/treve-hivernale-pour-alerter-le-gouvernement-marie-charlotte->

## SAINT-BREVIN-LES-PINS

Les premiers demandeurs d'asile sont attendus mi-novembre dans le nouveau CADA

## STRASBOURG

La préfecture a lancé l'**évacuation aux alentours de 6h30 du matin**. "*Une évaluation de la situation des personnes sera réalisée pour permettre une prise en charge adaptée à chaque situation*", indique-t-elle. Cette évacuation avait été ordonnée par le tribunal administratif le 24 octobre 2023, pointant les conditions de vie précaires de ses habitants, dont de nombreuses familles. "*Au total, 108 personnes ont été évacuées, 90 étrangers en situation régulière bénéficiaires de la protection internationale et 18 personnes en situation irrégulière*". Selon la préfecture, 65 personnes ont accepté une proposition d'hébergement et ont été orientées vers des sites dans plusieurs départements de la région Grand Est. 41 personnes ont refusé cette proposition. Deux personnes ont été prises en charge par la police aux frontières, l'une a été placée en rétention administrative au regard de risques identifiés de troubles à l'ordre public.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/l-evacuation-du-campement-du-quai-dietrich-commence-a-strasbourg-8633573>

## MANCHE

Du fait du passage de la tempête Ciaran, le département du Nord a été placé en vigilance jaune "*vents violents*". La préfecture a communiqué mercredi 1er novembre 2023 sur "*une mise à l'abri amplifiée pour les personnes migrantes du littoral*", avec l'ouverture de deux gymnases à partir de 16h30 dans le Dunkerquois, priorisant familles, enfants et femmes isolées. "*Les maraudes sociales de l'opérateur mandaté par l'État seront renforcées et les personnes migrantes volontaires pourront être orientées en bus à partir de 15h depuis les campements de migrants de Loon-Plage vers les gymnases mis à disposition par la collectivité territoriale*". Le premier gymnase, dédié aux hommes seuls, "*était d'environ 150 places*", raconte le, coordinateur de l'association Utopia 56 à Grande-Synthe. Le second gymnase, abritant les familles, comptait peu ou prou le même nombre de places. Mais sur le campement de Loon Plage, le principal lieu de vie informel à Grande-Synthe, on compte "*près de 2 000 personnes*" : "*Les gymnases sont loin d'être suffisants. Au moins 1 500 exilés sont restés sans solution*". Depuis jeudi matin 2 novembre 2023, les bénévoles d'Utopia 56 à Grande-Synthe reçoivent "*des dizaines d'appels de personnes qui demandent une mise à l'abri après la nuit qu'ils viennent de passer. Elles nous disent que c'est dangereux de rester sur le campement*". La préfecture a indiqué aux associations qu'un troisième gymnase, de 80 places, ouvrirait pour la nuit de jeudi à vendredi 3 novembre. "*Nous, on oriente vers ces structures : mais 80 places, ça va vite être pris d'assaut*". L'arrivée de cette tempête, "*cela fait un moment que l'on est au courant. Ils auraient pu mieux anticiper, ouvrir davantage de places, réquisitionner d'autres lieux. Il y a quand même plus que deux gymnases dans le Dunkerquois*".

Dans le **département du Pas-de-Calais**, la préfecture renvoie vers son bilan officiel à la mi-journée : "*689 personnes ont été prises en charge au sein des dispositifs temporaires*" sur la page23

commune de Calais. Or, selon l'Auberge des migrants, **on décompte près de 1 500 personnes survivant dans les campements informels du centre-ville de Calais et de sa périphérie**. Autrement dit, les places ouvertes ne correspondraient qu'à la moitié du nombre de personnes présentes sur le territoire. Deux locaux avaient été ouverts, l'un pour les majeurs, l'autre pour les mineurs. *"L'accès se faisait de 16h30 à 18h30 pour les hommes seuls majeurs ; et pour les mineurs de 16h30 à 17h30. Des plages horaires réduites, qui ont rendu difficile la bonne circulation de l'information. En effet, les associations non mandatées par l'État assurent n'avoir eu la confirmation de l'ouverture des locaux qu'à 15 heures, mercredi. "C'était très tard pour faire de l'information sur les campements ; et puis encore une fois, la charge revenait aux associations citoyennes". Les maraudeurs mandatée par l'État étaient sur le terrain. Mais les autres associations assurent avoir dû faire un important travail d'information et de transport depuis les campements vers le lieu de rendez-vous... Dans l'urgence. "Malgré tout, beaucoup de personnes se sont présentées, mais certaines ont été laissées sur le carreau", décrit le porte-parole de l'Auberge des migrants. C'est le cas par exemple d'un groupe d'une vingtaine de jeunes, rencontrés par Utopia 56 sur le lieu de rendez-vous vers 19 heures. Trop tard, donc. "Ce groupe se trouvait sur un campement à une heure de marche du lieu. La moitié était des mineurs. Ils ont été laissés sans solution", témoigne le coordinateur d'Utopia 56 à Calais, qui a aussi tenté d'appeler le 115 en vain pour eux. "On a essayé de se coordonner entre les différents lieux de vie, mais on ne sait jamais si tout le monde a pu avoir l'information". Le responsable associatif fustige lui aussi "le manque de coordination et d'anticipation" de la part de la préfecture. Une bonne nouvelle néanmoins pour les exilés qui ont réussi à trouver une place d'hébergement : dans le Dunkerquois comme dans le Calaisis, aucune remise à la rue n'a été effectuée entre mardi et mercredi, l'ensemble des dispositifs étant reconduit pour la nuit de jeudi à vendredi.*

**A Ouistreham** : les autorités ont ouvert un gymnase à Caen pour mettre à l'abri les 200 exilés se trouvant autour de la commune, et ceux-ci peuvent aussi y rester une nuit de plus en attendant la fin du passage de la tempête.

La veille du passage de la tempête, les exilés du Dunkerquois comme du Calaisis avaient été déplacés par une série d'évacuations de campements.

C'était le cas d'une partie du grand campement de **Loon-Plage à Grande-Synthe** ; et de tous les campements à Calais. Dans le centre-ville par exemple, *"une tente est saisie alors que quelqu'un dormait dedans, puis toutes les tentes sous le pont sont saisies (8 au total dont deux pleines de matériel et une bâche)",* décrit l'association Salam dans son rapport quotidien des expulsions. Certains exilés ont pu monter dans des bus vers des CAES (centres d'accueil et d'examen des situations). Mais *"énormément de personnes se sont retrouvées sans leurs effets personnels et sans proposition de mise à l'abri",* pour Utopia Grande-Synthe.

## MÉDITERRANÉE

### GEO- BARENTS

L'équipage a secouru vendredi 3 novembre 2023, vers 20h, un petit bateau blanc à moteur, chargé de 30 personnes. Il était parti d'une plage des environs de Tripoli, en Libye ; un Bangladais raconte son histoire (voir ci-dessous à Bangladesh).

Le Navire de Médecins sans frontières (MSF) a **secouru** samedi 11 novembre 2023 après-midi **81 migrants** dans un bateau en bois au large de la Libye, qui avait été repéré par l'avion de **l'ONG Pilotes volontaires**. Quelques heures plus tard, **81 autres migrants ont également été secourus** par le navire humanitaire. Il a ensuite pris la route vers le port de **Civitavecchia**, près de Rome, avec au total 162 personnes à son bord.

## OCEAN VIKING

Le navire humanitaire Ocean Viking, affrété par SOS Méditerranée, a **secouru 128 migrants** lors de trois opérations de sauvetage entre vendredi 10 et samedi 11 novembre 2023 au large de la Libye. Les autorités italiennes leur ont ensuite désigné le port d'**Ortona**, situé dans le centre du pays sur la côte Adriatique, pour débarquer les rescapés, au grand dam de l'ONG qui a critiqué ce choix "*lointain*". "*Ils devront supporter trois jours supplémentaires de navigation inutile pour enfin atteindre un lieu sûr*". Dans la nuit de vendredi à samedi, l'Ocean Viking a effectué deux sauvetages "*à la suite d'alertes données par Alarm Phone dans la région de recherche et de sauvetage libyenne*". Leurs équipes ont d'abord **secouru 33 personnes** d'une embarcation "*impropre à la navigation*" sur laquelle aucun des naufragés ne portait de gilets de sauvetage. Quatre heures plus tard, SOS Méditerranée a **secouru 34 autres personnes** d'une embarcation similaire en détresse. "*Les rescapés présentaient plusieurs brûlures graves dues au carburant et des symptômes d'intoxication. Un rescapé s'est effondré peu de temps après son arrivée sur l'Ocean Viking*". Samedi 11 novembre 2023 après-midi, à la suite **d'un signal de détresse relayé par un navire de pêche**, l'Ocean Viking a **secouru 61 personnes**, dont trois femmes et deux enfants, d'une embarcation en bois, en détresse dans les eaux internationales au large de la Libye.

## UNION EUROPÉENNE

### *DISCRIMINATION DES AFRICAINS SUBSAHARIENS*

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) a mené une enquête auprès de quelque 7 000 **personnes d'ascendance africaine subsaharienne** dans 13 pays de l'UE. En ce qui concerne la **France**, l'étude a également interrogé des personnes ayant des origines dans les territoires d'outre-mer. Ainsi, **un tiers** des interrogés disent avoir **été victimes de discriminations racistes** au cours des douze derniers mois, ce qui représente une augmentation de 10 % par rapport à la précédente enquête, réalisée il y a six ans. En **Autriche et en Allemagne**, ce sont même près de **deux tiers** (64 %) des personnes interrogées qui disent avoir été victimes de racisme au cours de l'année écoulée. Pour l'Allemagne, le taux a ainsi doublé par rapport à 2016. "*Il est choquant de constater qu'il n'y a pas eu d'amélioration depuis notre dernière enquête*", se désole le directeur de la FRA. "*Au lieu de cela, les personnes d'ascendance africaine sont confrontées à une discrimination de plus en plus forte, simplement en raison de la couleur de leur peau*." L'enquête s'est également penchée sur une période plus longue. Ainsi, près de la moitié (45 %) des interrogés disent avoir été victimes de racisme au cours des cinq dernières années. Là encore, l'Allemagne arrive en tête de ce triste classement : 76 % des interrogés disent avoir subi des discriminations et près de la moitié affirment avoir été harcelés. En France, ce taux est de 37 %, contre 46 % en 2016. Les niveaux de racisme les plus bas sont observés au Portugal et en Suède, tout comme en Pologne. Le rapport de la FRA montre également que très peu de personnes victimes de harcèlement portent plainte. La "*discrimination reste invisible puisque seulement 9 % la signalent*", explique l'étude. Parmi les principales victimes de racisme figurent les jeunes femmes, les personnes ayant fait des études supérieures et celles affichant leur religion par leur code vestimentaire. Aussi, un tiers des cas de discrimination raciale concernent la recherche d'un emploi, un autre tiers la recherche d'un logement. Le rapport révèle également que les personnes noires vivant dans l'UE sont beaucoup plus susceptibles de tomber dans la pauvreté. Un tiers des interrogés ont déclaré avoir du mal à joindre les deux bouts et 14 % ne seraient pas en mesure de chauffer leur logement. Pour l'ensemble de la population, ces niveaux sont respectivement de 18 % et de 7 %. La FRA a appelé les États membres de l'UE à prendre des mesures, notamment en appliquant correctement la législation anti-discrimination, en identifiant et en sanctionnant les crimes de haine. Mais aussi en prévenant et en éradiquant la discrimination institutionnelle, comme par exemple dans les services de police.

## ITALIE, CROATIE ET SLOVENIE

L'Italie, la Slovénie et la Croatie ont convenu jeudi 2 novembre 2023 de renforcer leur **coopération dans la lutte contre la migration irrégulière** à la suite d'une réunion des trois ministres de l'Intérieur à Trieste, qui ont convenu de lancer **des patrouilles conjointes aux frontières**, de créer des **centres d'accueil communs** pour les étrangers et d'organiser régulièrement des réunions ministérielles à trois pour échanger des informations clés. La Slovénie avait réintroduit le 21 octobre 2023 les contrôles de police à ses frontières avec la Croatie et la Hongrie, bien que ces trois pays soient membres de l'espace Schengen de libre circulation au sein de l'UE. Il y a 15 jours, Rome avait elle aussi annoncé la mise en place de contrôles à sa frontière avec Ljubljana pour faire face à la hausse du *"niveau de menace d'actions violentes au sein de l'UE"* suite à la situation en Israël, et pour contrer *"la pression migratoire"*. *"Cela a donné lieu à certaines mesures qui n'ont pas été bien accueillies [par la population] mais qui étaient nécessaires sur la base de nos analyses d'experts, en particulier après la guerre en Israël"*, s'est justifié le ministre de l'Intérieur italien. Le ministre croate de l'Intérieur a déclaré que la question de la sécurité présentait *"un intérêt majeur pour nos citoyens. Notre obligation est de la dynamiser par une coopération commune, qui n'a pas d'alternative. Aucun pays ne peut faire face seul à cette situation."* Il a estimé par ailleurs que de nombreux migrants abusaient de l'institution de l'asile en Croatie pour ensuite se diriger illégalement vers l'Europe occidentale. La Croatie se trouve sur la **route dite des Balkans**, empruntée par de nombreux migrants du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord qui arrivent en Grèce depuis la Turquie et traversent ensuite les Balkans pour rejoindre l'UE et la Croatie, membre de l'espace Schengen. Zagreb a signalé cet été un nombre *"sans précédent"* de migrants en provenance de la Bosnie-Herzégovine voisine, avec laquelle la Croatie partage une frontière terrestre longue et accidentée, difficile à contrôler. Partout, **l'Europe se barricade face aux migrants**. Début octobre 2023, la Slovaquie avait également pris des mesures pour renforcer les contrôles à sa frontière avec la Hongrie pour repousser les migrants arrivant du sud. Un peu plus tôt, la Pologne, l'Autriche et la République tchèque avaient pris la même décision, à la frontière avec la Slovaquie. Enfin, en août, la Pologne avait annoncé l'envoi de 10 000 soldats à la frontière orientale avec la Biélorussie, dont 4 000 en appui direct à la police aux frontières. L'annonce survenait à peine 24 heures après une première déclaration concernant le déploiement de 2 000 soldats à cette frontière. Signe de l'intense montée en tensions politiques qui se joue dans cette zone frontalière entre Varsovie d'un côté et Minsk, allié de la Russie, de l'autre.

## TRAVAIL ET IMMIGRATION

La France s'apprête à réformer sa législation nationale sur l'immigration quelques mois avant que les 27 pays membres de l'Union européenne n'adoptent à leur tour une réforme de la politique migratoire pour tous les États membres. Si Paris entend durcir les conditions exigées pour obtenir le droit de séjourner et travailler en France, quelles sont les politiques nationales en la matière dans certains des autres pays de l'Union européenne ?

Au **1<sup>er</sup> janvier 2021**, l'Union européenne comptait **5% de citoyens non-Européens**, c'est-à-dire environ 24 millions de personnes sur un total de 447 millions d'habitants. Et c'est l'Allemagne qui en comptabilise le plus avec un peu plus de 11,5 millions de ressortissants étrangers, devant la France, l'Italie et l'Espagne qui en comptent environ 5 millions. Si l'Union européenne (UE) doit adopter prochainement une nouvelle politique migratoire, les 27 pays membres disposent tous de leur propre législation en la matière. Des lois très différentes les unes des autres et qui devront évoluer prochainement pour respecter la future législation européenne en la matière.

### Les pays les plus durs : Danemark et Suède

Le Danemark est cité en exemple par les partis de droite et d'extrême droite en France. Le pays a la politique migratoire la plus dure de l'UE. Une fois arrivés sur le territoire, les biens de

page26

migrants sont confisqués, l'accès aux allocations restreint. **Le marché du travail leur est aussi très fermé** : il existe une liste de métiers autorisés pour les travailleurs étrangers. Conséquence : l'immigration s'est considérablement réduite, même si la pénurie de main-d'œuvre se fait cruellement ressentir.

Début novembre, la Suède a durci à son tour sa législation migratoire. Il faut désormais **gagner au moins 2 400 euros par mois** pour prétendre à un permis de résidence, alors que la plupart des étrangers ont des métiers précaires, avec un salaire bas. Le parti d'extrême-droite SD (Démocrates de Suède) est le principal allié du Premier ministre et il impose sa feuille de route.

### **L'Allemagne s'ouvre à nouveau**

Pour accueillir environ 400 000 travailleurs qualifiés par an et **pallier le vieillissement** de sa population, le gouvernement a adopté un projet de loi immigration pour assouplir les règles de l'immigration. Une première depuis les années 2000. Depuis novembre 2023, les travailleurs immigrés n'ont plus besoin de fournir un contrat de travail pour entrer dans le pays, ils peuvent aussi demander la **nationalité allemande après cinq ans de résidence** dans le pays. Autre mesure pour encourager les étrangers à s'installer en Allemagne, ils **ne sont plus obligés de renoncer à leur nationalité d'origine**, ce qui était un facteur dissuasif d'immigration pour beaucoup d'entre eux.

### **Le plus étonnant : la Hongrie**

Le Premier ministre hongrois est l'un des dirigeants européens les plus anti-immigration, mais paradoxalement, son pays **facilite le recours à la main-d'œuvre étrangère** dans les entreprises, ce qui est également le cas **en Pologne**. Le gouvernement hongrois veut créer un demi-million d'emplois dans les prochaines années, car avec l'exil massif de travailleurs hongrois en Europe de l'Ouest, **la main-d'œuvre locale fait défaut**. La Hongrie fait donc appel aux travailleurs étrangers, principalement venus d'Asie, on les appelle les "*travailleurs invités*".

### **L'Espagne simplifie et accélère les démarches**

En Espagne, l'un des principaux pays d'arrivées en Europe, une vaste réforme a été adoptée en août 2022 afin de simplifier et accélérer les démarches pour les demandeurs d'asile ou pour l'obtention d'un titre de séjour. Pour les migrants en situation irrégulière qui peuvent justifier d'un **séjour dans le pays d'au moins deux ans**, il est désormais possible d'**obtenir un titre de séjour de 12 mois**, à une condition : effectuer une formation dans les secteurs qui manquent de main-d'œuvre. **Les travailleurs saisonniers**, qui représentent un fort pourcentage des résidents étrangers en Espagne, sont également concernés par cette réforme, notamment afin d'améliorer leurs conditions de vie. Les personnes étrangères intéressées pourront désormais **demandeur une autorisation de travail de quatre ans**. Ce document permet à la personne concernée de travailler jusqu'à neuf mois par an, mais elle aura l'obligation de rentrer dans son pays après chaque saison de récolte. Pour les personnes concernées par le regroupement familial : la nouvelle loi apporte un changement fondamental pour les migrants concernés, car le titre de séjour acquis par le procédé du **regroupement familial inclut désormais un permis de travail**.

### **L'Italie durcit le ton**

Le gouvernement italien (extrême-droite) a approuvé cette année une série de mesures qui durcissent les conditions d'accueil des migrants. Il est notamment question **d'héberger des mineurs avec des majeurs**, d'augmenter le nombre de migrants dans les **centres de rétention** ou encore **d'expulser des personnes en situation régulière**. Des mesures qui font pourtant suite à la décision **d'augmenter les quotas nationaux d'immigration légale**. Une mesure prise au printemps dernier afin de pallier le **manque de main-d'œuvre** dans certains secteurs d'activité économique, selon les autorités.

### **En Grèce, la régularisation reste aussi longue**

À l'image de l'Espagne ou de l'Italie, la Grèce a également procédé à des modifications de sa législation en matière d'immigration. Confronté à l'arrivée de centaines de milliers de migrants depuis près de 10 ans, le gouvernement conservateur a tenté de **simplifier les démarches**, sans pour autant faciliter l'accès à une régularisation. Depuis 2022, les migrants doivent passer par une plateforme en ligne afin d'y déposer leur demande d'asile. Une fois le rendez-vous obtenu - le délai d'attente peut dépasser un an - les migrants doivent se rendre dans des centres fermés. En ce qui concerne **les migrants de seconde génération**, ils ont désormais **droit à un permis de séjour de dix ans**, contre cinq ans auparavant. Environ 750 000 étrangers vivent légalement en Grèce, qui avait délivré en 2022 plus de 150 000 permis, selon les données du ministère des Migrations.

## ALLEMAGNE

Les Länder se disent débordés par l'arrivée d'1,5 million de personnes sur un an et demandent davantage de soutien du gouvernement. Ils ont fait leurs calculs : depuis le début de l'année, ils estiment avoir dépensé avec les communes 23,5 milliards d'euros pour loger et tenter d'intégrer les réfugiés à l'aide de cours de langue ou de stages d'orientation professionnelle. Sans parler des écoles, qui ont accueilli quantité de mineurs ne parlant pas allemand. L'État fédéral, de son côté, n'aurait dépensé qu'un peu moins de quatre milliards d'euros, une somme qui ne devrait que très légèrement progresser l'an prochain. Un **sommet entre l'État fédéral et les Länder** se tient lundi 6 novembre 2023 pour discuter de la gestion du dossier des migrants. Et ce sera une affaire de grand marchandage financier, mais pas seulement. Même si les finances représentent un aspect très important de ce dossier. La question des migrations est devenue le thème numéro 1 du débat politique, plus encore depuis la forte progression du parti d'extrême droite AfD aux élections régionales d'octobre en Hesse et en Bavière. Le chancelier s'est saisi du dossier avec un changement de discours, en assurant vouloir **multiplier le nombre des expulsions**. L'Allemagne est engagée dans un évident processus de **durcissement de sa politique migratoire**. Un certain nombre de décisions ont déjà été prises, comme la réforme du droit d'asile, au niveau européen, ou encore la multiplication des expulsions. Aussi, enfin, la multiplication des contrôles aux frontières. Reste quelques points à régler, comme l'accélération de l'examen des dossiers de demande d'asile, l'emploi des réfugiés, le logement ou la fin des prestations en liquide, réclamée par l'opposition conservatrice. Avec un risque, celui de **perdre son image de pays accueillant, auprès des étrangers qualifiés** dont le pays a besoin pour compenser une démographie en berne et soulager les branches en tension.

Dans la nuit de lundi 6 à mardi 7 novembre 2023, les dirigeants allemands se sont mis d'accord sur une série de **nouvelles mesures en matière d'accueil des demandeurs d'asile** dans le pays.

### 1/ Réduire les aides financières

Jusqu'ici, tout étranger arrivé dans un centre de premier accueil - où il est nourri et logé - recevait 182 euros en liquide par mois "*pour ses besoins personnels nécessaires*". Pour éviter que cet argent ne soit envoyé dans leur pays d'origine par les demandeurs d'asile, les migrants disposeront désormais d'une carte leur permettant d'acheter dans les magasins ce dont ils ont besoin. D'ici fin janvier, cette carte doit être établie. Après leur départ du centre de premier accueil, les demandeurs d'asile sont répartis dans différents logements : en attendant le traitement de leur dossier, ils recevaient 410 euros mensuellement pour un célibataire et 738 euros pour un couple pendant 18 mois, puis cette somme augmentait à 502 euros mensuels pour un célibataire et 902 pour un couple. Désormais, ils devront attendre 36 mois pour bénéficier de cette augmentation. Selon le ministre des Finances, cette mesure fera économiser un milliard d'euros. Elle permettra "*non seulement de soulager les États et les municipalités*", mais aussi de "*réduire l'attrait de l'État-providence allemand*". Autre mesure : faciliter grâce à une modification juridique, l'emploi des demandeurs d'asile pour des travaux d'utilité collective.

### 2/ Maintenir les contrôles aux frontières

Les contrôles fixes introduits en octobre aux frontières avec la Pologne, la République tchèque et la Suisse seront maintenus "dans la durée". L'Allemagne compte également renvoyer les demandeurs d'asile qui veulent entrer sur son territoire en provenance d'autres pays de l'Union européenne (UE). Il est ainsi prévu de procéder à des contrôles avant même qu'une personne n'atteigne la frontière allemande, ce qui est déjà le cas en Pologne.

### **3 / Accélérer les procédures d'asile**

Accélérer le traitement des demandes d'asile et de limiter l'ensemble de la procédure, recours en justice inclus, à six mois. Actuellement, le traitement d'une demande d'asile prend en moyenne entre six et 18 mois. L'Allemagne veut également examiner la possibilité d'externaliser les procédures d'asile en dehors des frontières européennes, notamment en Afrique. Cette option suscite toutefois de nombreux doutes quant à sa faisabilité et ses limites juridiques.

### **4 / Donner plus de moyens financiers aux Länder**

Les États régionaux (Länder) et les communes, affirment être arrivés à leurs limites, et réclament plus d'argent de la part de l'Etat fédéral. Désormais, ce dernier versera 7 500 euros annuellement par réfugié. Avant la rencontre, États régionaux et communes réclamaient la somme de 10 000 euros. Les villes et les municipalités appellent depuis longtemps à davantage de soutien en matière d'hébergement, notamment en augmentant le nombre de logement sociaux. Dans tout le pays, des maires et des conseils locaux assurent ne plus savoir où loger les nouveaux arrivants, qui sont repartis à travers l'Allemagne selon un système de quotas. En octobre 2023, 600 des 11 000 municipalités que compte le pays ont participé à une enquête menée par le projet d'information sur la migration Mediendienst Integration, en collaboration avec des chercheurs en migration de l'université de Hildesheim. Près de 60 % des communes ont qualifié la situation de "difficile, mais encore tenable", alors que 40 % se disent "surchargées" voire même "en situation d'urgence". La question du logement n'est qu'un facteur parmi d'autres. Les municipalités affirment également **manquer de personnel administratif, de places dans les crèches et les écoles, de cours de langue et de services de conseil pour les migrants souffrant de séquelles psychologiques.**

## **CHYPRE**

Dans la soirée du lundi 6 novembre 2023, **plusieurs dizaines de personnes se sont battues** dans le camp de Pournara, l'unique centre de réception des migrants à Chypre près de la capitale Nicosie, pour des raisons encore inconnues. Les combats ont impliqué un groupe d'exilés originaires d'Afrique, principalement du Nigeria, et des Syriens, qui se jetaient des pierres. La police anti-émeutes a été dépêchée dans le camp et a fait usage de gaz lacrymogènes pour disperser les migrants impliqués. **Huit exilés ont été blessés** dans les heurts, et ont été brièvement admis à l'hôpital de Nicosie. La police chypriote a arrêté 33 personnes. Une enquête a été ouverte pour déterminer les causes de ces violences. Le ministère de l'Intérieur a indiqué que les responsables des affrontements seraient expulsés du pays. Des incidents de ce type ont déjà eu lieu par le passé dans ce camp décrit comme un "cauchemar" par ceux qui y vivent. Le camp de Pournara est opérationnel depuis 2019. C'est ici, à une quinzaine de kilomètres de la capitale Nicosie, que sont hébergés tous les exilés arrivés illégalement sur le territoire : les Syriens débarqués après une traversée en mer, comme les Africains subsahariens arrivés via le nord de l'île, administrée par la Turquie. Ce centre, déjà saturé, a doublé sa capacité **d'accueil cette année à 2 000 personnes** pour faire face à une augmentation notamment d'arrivées de migrants syriens en provenance du Liban depuis le début de la guerre entre Israël et le Hamas le 7 octobre 2023. Depuis fin septembre 2023, les occupants de la structure ont interdiction d'en sortir. En tout cas, *"tant que les procédures formelles d'enregistrement nécessaires ne sont pas terminées"*, selon un communiqué du ministère chypriote de l'Intérieur. Le centre d'accueil de Pournara est régulièrement sous le feu des critiques. Si officiellement, la durée de séjour à l'intérieur s'étend de 30 à 40 à jours, dans les faits, les migrants y restent *"trois mois en moyenne, voire plus"*, indique un rapport de l'association CyRC, le temps que les autorités finalisent les dossiers d'asile. Des

mois de patience qui occasionnent de la surpopulation au sein du centre, une détérioration des conditions de vie, et donc des tensions. Les arrêtés **d'expulsion à l'encontre des 28 individus** ont été émis et devraient être appliqués dans les prochains jours, a précisé la porte-parole du ministère de l'Intérieur

## CROATIE

Le Bureau croate de lutte contre la corruption et le crime organisé (USKOK) a porté plainte devant le tribunal du comté d'Osijek contre cinq personnes accusées d'avoir fait passer **clandestinement des citoyens chinois de Bosnie-Herzégovine vers la Croatie** contre de l'argent. Les cinq accusés sont âgés de 27 à 70 ans, tandis que la police de Brod-Posavina avait précédemment indiqué qu'elle soupçonnait un citoyen de Bosnie-Herzégovine de 70 ans, un citoyen slovène de 46 ans, un citoyen serbe de 37 ans, et deux citoyens croates âgés de 27 et 36 ans. Selon l'USKOK, les prévenus, en lien avec plusieurs personnes inconnus de Bosnie-Herzégovine, auraient transféré illégalement un grand nombre de citoyens chinois de Bosnie-Herzégovine vers la Croatie entre le début avril et le 10 mai 2023.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-info>

## ESPAGNE

### Canaries

Samedi 4 novembre 2023, les secours espagnols ont annoncé **la mort de quatre migrants**. Deux sont décédés après leur hospitalisation dans un hôpital d'El Hierro, la plus petite île des Canaries, située la plus à l'ouest. Deux autres ont été retrouvés à bord d'un canot par les sauveteurs. Le lendemain, dimanche 5, le ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur a signalé dans un communiqué **la mort de 13 personnes, au large de la Mauritanie** voisine. Les exilés, sénégalais, ont été enterrés dans le pays "*en raison de leur état de décomposition*", indique la presse mauritanienne. Malgré les conditions météorologiques qui se dégradent avec l'arrivée de températures plus froides, les tentatives de traversées de l'Atlantique ne faiblissent pas. Tôt samedi matin 4 novembre 2023, **739 migrants**, à bord de quatre canots, ont débarqué aux Canaries, selon les services de secours espagnols. Ils avaient été repérés la veille au soir près d'El Hierro. Le même jour, dans la soirée, les sauveteurs ont pris en charge une pirogue avec **106 personnes**. Les passagers, tous d'origine subsaharienne, **ont été débarqués à Grande Canarie**. De l'autre côté de l'Atlantique aussi, les opérations de ce type ont été nombreuses. Près de **800 exilés ont été secourus par les forces mauritaniennes** "*depuis quelques jours*", précise le communiqué du ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur daté du 5 novembre. La marine sénégalaise a par ailleurs procédé samedi 4 novembre au sauvetage "*d'une pirogue en panne moteur avec 221 migrants irréguliers dont un nourrisson de trois jours*". La hausse des tentatives depuis le Sénégal provoque inévitablement une augmentation des arrivées aux Canaries. Depuis janvier, plus de 31 000 exilés ont débarqué dans l'archipel, contre environ 15 000 pour l'ensemble de l'année 2022 sur tout le territoire espagnol. Rien que pour le mois d'octobre, ce sont 13 000 débarquements qui ont été recensés dans ces îles. Les arrivées de 2023 ont dépassé celles enregistrées en 2006, lors de la crise migratoire sans précédent aux Canaries où plus de 31 678 migrants avaient atteint le territoire. D'après des sources policières d'El Pais, près de 60% des arrivées aux Canaries en 2023 concernaient des Sénégalais.

## GRECE

Dans un rapport paru jeudi 2 novembre 2023, l'ONG Médecins sans frontières (MSF) affirme que les **refoulements illégaux par les autorités grecques** des exilés vers la Turquie "*sont devenus la norme*", de même que "*l'absence criante de protection pour les personnes qui cherchent la sécurité en Grèce*". Près de 8 000 exilés dont 1 500 enfants ont bénéficié, entre août 2021 et juillet 2023, d'une aide médicale de la part de MSF en Grèce. En se basant sur leurs témoignages,

l'organisation souligne que la plupart ont fait l'objet de "plusieurs refoulements", en mer et depuis la terre. Ces refoulements s'accompagnent de violences, également détaillées dans le rapport. *"Dès que nous sommes entrés dans les eaux grecques, un petit bateau gris est venu dans notre direction",* raconte l'une des patientes. *"Un homme vêtu de noir et le visage couvert a sauté sur notre bateau. Il avait un bâton à la main et a commencé à frapper la personne devant lui. Puis il a éteint le moteur et l'a laissé tomber à l'eau. Nous nous sommes retrouvés au milieu de la mer, sans moteur."* Les témoignages de ces refoulements en mer sont nombreux. Après plusieurs heures de navigation une femme enceinte de six mois au moment de sa première tentative de traversée avec son mari, se souvient de la lumière sur eux et des cris : *"Stop ! Hé ! Stop !" C'était un bateau gris, pas très grand, et sur le pont se tenaient, je pense, cinq hommes. Je ne pouvais pas les voir bien à cause de la lumière et parce qu'ils portaient des vêtements sombres. Mon corps était raide, figé, je crois que j'ai arrêté de respirer (...). Le bateau s'approchait de nous et faisait des vagues. Ils avaient un long bâton et ont commencé à frapper sur le moteur"*. Puis les hommes se sont rapprochés encore du canot pneumatique pour y attacher une corde, raconte-t-elle. *"Ils ont ensuite commencé à aller très vite. Nous sommes tombés les uns sur les autres au milieu du bateau. J'avais tellement peur pour le bébé (...) Et puis ils ont arrêté le moteur, ont détaché la corde de leur côté et rapidement, comme si de rien n'était, ils sont partis. Les gens ont commencé à crier à l'aide. Mais il faisait noir et il n'y avait personne"*. Une Congolaise avait raconté en 2021 comment les Grecs avaient refoulé leur canot dans les eaux turcs après avoir jeté à l'eau leurs portables et leurs affaires. Un Guinéen a également raconté en 2020 comment les garde-côtes grecs ont percé son embarcation en mer avant de repousser le canot vers les eaux turques. MSF rapporte aussi plusieurs témoignages de refoulements depuis la terre. À savoir, des exilés placés de force sur des radeaux de sauvetage et laissés à la dérive vers les eaux turques. Une autre exilée enceinte, arrivée avec son mari sur le sol grec, raconte être tombée sur un policier habillé en civil. *"Il nous a emmenés dans sa voiture en disant qu'il nous aiderait. Mais au lieu de cela, il nous a conduits vers un autre endroit – cela ressemblait à une base militaire ou quelque chose du genre – où nous avons vu les gens de notre bateau entourés de plusieurs hommes vêtus de noir et portant des armes"*. Forcés de monter sur un canot, puis sur un grand bateau, le groupe a ensuite été mis à l'eau sur des sortes de "paniers gonflables". Les hommes armés *"nous ont demandé un à un de déposer nos affaires et de monter dans l'un des paniers"*, rattachés par des cordes au bateau. *"Ils sont partis à grande vitesse plus loin dans la mer. Je pense que nous étions 16 personnes empilées les unes sur les autres"*, ballotées dans la mer par la traction. *"Nous avons compris que nous étions ramenés du côté turc. Puis ils ont coupé les cordes et sont partis"*. Ce type de refoulements est *"assez courant depuis quelques années"*, expliquait le directeur de l'ONG d' Aegean boat report il y a quelques mois. *"En Grèce, nous avons des unités de police spéciales qui sont déployées pour garder les frontières. Elles sont notamment présentes sur les îles, elles conduisent des véhicules banalisés, utilisent des technologies de pointe comme des drones, et peuvent donner des ordres à la police locale"*. En mai, le New-York Times avait révélé comment des garde-côtes grecs avaient placé sur un canot à la dérive en mer Égée un groupe de migrants, en majorité des enfants, dont un nourrisson. Le groupe se cachait sur l'île de Lesbos quand il a été intercepté puis placé sur une embarcation en mer. La Commission européenne avait demandé l'ouverture d'une enquête indépendante. Pendant ces opérations illégales de refoulements, beaucoup d'exilés reçus par MSF racontent avoir été *"pris au piège dans des cycles de violence"*. L'organisation a recueilli des témoignages de *"violences, agressions physiques, fouilles à nu et fouilles corporelles intrusives"*, y compris sur des enfants, de la part d'*"officiers en uniforme et d'individus masqués non identifiés"*. Parmi les violences revenant régulièrement dans les témoignages : poignets ou chevilles immobilisés avec des câbles en plastique, coups avec des matraques ou des bâtons, insultes verbales, fouilles corporelles intrusives devant des inconnus, liste MSF. Une exilée témoigne ainsi de violences subies par le groupe avec lequel elle est arrivée sur le sol grec. L'une des femmes a été *"traînée par terre"*, puis tous ont été *"attachés comme ça [les poignets devant le corps], ils ont aussi attaché la femme enceinte. Ils ont même marché sur le ventre de l'autre dame et l'ont battue."* Contacté, le ministère grec des Migrations n'avait pas encore réagi, jeudi, au rapport de MSF. Le 14 juin 2023, au moins 82 personnes ont péri noyées et des centaines

d'autres ont disparu dans le naufrage d'un chalutier qui reliait la Libye à l'Italie, au large de Pylos. Ce naufrage a soulevé de nombreuses questions sur les responsabilités des autorités grecques. Malgré les accusations récurrentes de refoulements et de violences, et "*malgré des preuves nombreuses et crédibles, les autorités grecques, l'UE et ses États membres n'ont pas demandé de comptes aux auteurs de ces manquements*", commente MSF dans son rapport. "*Nous demandons la fin définitive des refoulements aux frontières, la mise en place d'un système de surveillance indépendant sur les îles de la mer Égée et le renforcement des opérations de recherche et de sauvetage en mer*", conclut le président international de MSF. Malgré la politique de refoulements une nouvelle fois décrite dans ce rapport d'ONG, plus de **29 700 migrants sont arrivés en Grèce au cours des neuf premiers mois de 2023. Soit plus du double des 11 000 enregistrés au cours de la même période l'année dernière.**

Le gouvernement grec craignait que le nombre de migrants tentant d'entrer en Grèce n'augmente **en raison des conflits au Moyen-Orient**. Au contraire, selon les derniers chiffres publiés par le ministère grec des Migrations, le nombre **d'arrivées de migrants en octobre était en baisse** de 42,6% par rapport au mois de septembre, soit 6581 nouvelles arrivées contre 11 470 le mois précédent. Selon les chiffres publiés, la frontière terrestre orientale de la région d'Evros a connu une baisse marquée du nombre d'arrivées. La diminution est plus importante dans le nord de la mer Égée et moindre dans le sud de la mer Égée.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-info>

Des migrants ont été soumis à des fouilles corporelles et génitales forcées lors de refoulements à la frontière grecque par du personnel en uniforme ou des personnes masquées, ont révélé des informations publiées par les médias et par l'organisation humanitaire internationale Médecins sans frontières (MSF). Al Jazeera a évoqué le 3 novembre le sort de treize migrants qui ont déclaré qu'ils avaient été forcés de se déshabiller et soumis à des fouilles génitales lors des refoulements aux frontières de l'UE. Une Camerounaise de 25 ans a ainsi déclaré que, sur l'île de Samos, elle et d'autres réfugiés avaient été « obligés de s'accroupir. Puis, un par un, les hommes les ont forcés à se lever et à se déshabiller, devant tout le monde. » Tous ceux qui refusaient étaient menacés et battus à coups de matraque, affirme-t-elle.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-info>

## ITALIE

Cette année, l'Italie fait face à une forte augmentation des arrivées de migrants. Depuis janvier 2023, près de **145 000 personnes ont débarqué** dans le pays en traversant la Méditerranée, contre environ 105 000 pour l'ensemble de l'année 2022, d'après les chiffres de l'Organisation internationale des migrations (OIM). Les exilés fuient la Libye, mais également la Tunisie voisine. Depuis le discours raciste du président tunisien à l'encontre des Subsahariens en février, ces derniers sont victimes de violences de la part de la population et des forces de l'ordre. Cet été, des milliers d'entre eux ont été raflés dans les rues de Sfax, dans le centre-est de la Tunisie, et envoyés dans le désert, à la frontière algérienne et libyenne. Une vingtaine de migrants y sont morts de faim et de soif. Ces exactions ont été suivies d'une vague de départs depuis les côtes tunisiennes vers les rives européennes. Le mois de septembre a connu des records d'arrivées à Lampedusa : quelque 10 000 exilés en seulement une semaine. Un afflux sans précédent qui a provoqué des scènes de chaos au port et dans le seul hotspot de l'île. Quelques jours plus tard, le gouvernement italien a publié un nouveau décret visant à durcir les conditions d'accueil des exilés. Le texte permet notamment **d'héberger des mineurs avec des majeurs** en cas de forte affluence, **d'augmenter le nombre de personnes dans les centres de rétention** ou encore **d'expulser des étrangers en situation régulière** qui représentent une menace de trouble à l'ordre public. Lors d'une interview, la Première ministre a admis qu'elle avait escompté de meilleurs résultats. "*C'est clair que nous espérons mieux en matière d'immigration alors que nous avons travaillé si dur*", a-t-elle dit. "*Les résultats ne sont pas ceux que nous espérons. Il s'agit certainement d'un problème très complexe, mais je suis sûre que*

*nous irons au fond des choses".*

## **Lampedusa**

Mercredi 1er novembre 2023, dans la matinée, les garde-côtes italiens ont eu la surprise de trouver, à quelques kilomètres des côtes de Lampedusa, un **énorme bateau de pêche** surchargé de migrants. À bord du vieux navire de couleur bleue, **426 personnes** étaient entassées sur les deux ponts, sans aucun gilet de sauvetage. Parmi ces exilés, se trouvaient 15 femmes et 11 mineurs. Les passagers sont originaires de Syrie, d'Égypte, du Bangladesh, du Pakistan, du Maroc, d'Éthiopie, d'Irak, d'Inde ou encore de Palestine. Le chalutier, long de 25 mètres, a été remorqué par les autorités italiennes jusqu'au port de Lampedusa. Les migrants ont été accueillis par des membres de la Croix-Rouge et des policiers, puis transférés dans le centre d'accueil de l'île. Les rescapés ont affirmé avoir pris la mer lundi vers 21h depuis le village d'Abu Kammash, à l'ouest de la Libye. Ce débarquement est le troisième de ce type en seulement quelques semaines. Le 21 octobre 2023, un autre grand navire composé de 245 personnes avait aussi atteint Lampedusa depuis Zouara, à l'ouest de la Libye. Selon la presse italienne, ce phénomène est le signe d'une nouvelle tendance sur la route méditerranéenne : les passeurs utiliseraient davantage de bateaux de pêche, pouvant contenir un plus grand nombre de passagers, que de petites embarcations précaires largement empruntées par les migrants ces dernières années. Par ailleurs, d'après les données du ministère italien de l'Intérieur, les nationalités d'origine des nouveaux arrivants de Libye tend à changer. Dernièrement, les exilés débarqués en Italie sont pour la plupart des Syriens, des Pakistanais, des Yéménites et des Bangladais. Jusqu'ici, on comptait de nombreux Africains subsahariens.

*39 personnes ont été secourues* samedi 11 novembre 2023 à bord d'une embarcation métallique de sept mètres, au large de l'île de Lampedusa par les garde-côtes italiens et les patrouilleurs suédois de Frontex. **Un jeune migrant est mort par noyade** lorsque le bateau a chaviré. Les passagers étaient partis depuis la ville côtière d'El Amra, au nord de Sfax, en Tunisie. **Deux hommes** sont également **portés disparus** après être tombés d'une embarcation qui transportait **67 migrants**, principalement originaires de Somalie, de Gambie et de Côte d'Ivoire. Les garde-côtes italiens ont finalement pu leur porter secours. Il y a eu près de 600 arrivées de migrants à Lampedusa entre vendredi 10 et samedi 11 novembre 2023. Un afflux qui s'explique en partie par l'arrivée **d'imposants chalutiers**, en provenance de la Libye, et pouvant transporter **plusieurs centaines d'exilés**. En trois semaines, cinq navires de ce type ont accosté sur l'île italienne. "*Depuis le carnage de Pylos, ils ne partent plus de Tobrouk (...) mais de Zouara*", en Libye, 1 100 km plus à l'ouest.

## **ITALIE - ALBANIE**

Dès le printemps 2024, les migrants secourus en Méditerranée par les garde-côtes italiens seront transférés en Albanie, pays non membre de l'Union européenne (UE), a annoncé lundi 6 novembre 2023 la Première ministre italienne. L'accord, signé à Rome avec le Premier ministre albanais prévoit **de prendre en charge jusqu'à 3 000 demandeurs d'asile en même temps**, soit environ 39 000 personnes par an d'après les prévisions des autorités. **Deux centres vont être construits, aux frais de l'Italie** : un premier destiné aux procédures de débarquement et d'identification au port de Shengjin, en face de la ville côtière italienne de Bari (Pouilles) ; et un deuxième à une vingtaine de kilomètres à l'intérieur des terres, à Gjader, chargé de l'aspect administratif de la demande d'asile. Ces "deux structures d'entrée et d'accueil temporaire des immigrés sauvés en mer" permettront de "mener rapidement les procédures de traitement des demandes d'asile ou les éventuels rapatriements", indique un document communiqué à l'AFP par les services du gouvernement. Les exilés y resteront "le temps nécessaire" au traitement de leur dossier. **Ces centres seront placés sous juridiction italienne** et bénéficieront de la collaboration des forces de police albanaïses pour les activités de sécurité et de surveillance. Cet accord italo-albanais "*ne concerne pas les mineurs, les femmes enceintes, et les personnes vulnérables*", a précisé lundi la

ministre italienne lors de déclarations à la presse au siège du gouvernement aux côtés du premier ministre albanais. Par ailleurs, ce **dispositif s'applique** uniquement aux personnes secourues par des navires italiens, et **non par des ONG**. Confrontée à une augmentation des arrivées de migrants, l'Italie tente par tous les moyens de réduire le flux. Depuis le début de l'année, plus de 143 000 exilés ont débarqué dans le pays, contre 88 000 à la même période de 2022. Rome a, à de multiples reprises, fait appel à la solidarité de ses partenaires européens, sans grand résultat jusqu'ici. *"Si l'Italie lance un appel, l'Albanie répond présente"*, a affirmé l'Albanie, s'attirant le soutien de l'Italie pour entrer dans l'Union européenne. *"L'Albanie confirme qu'elle est un pays ami et bien qu'elle ne fasse pas encore partie de l'UE elle se comporte comme si elle était un État membre"*, a affirmé la dirigeante italienne d'extrême droite. *"Je suis fière que l'Italie soit depuis toujours au nombre des pays soutenant l'élargissement aux Balkans occidentaux"*. L'Italie est le premier partenaire commercial de l'Albanie, et les échanges entre les deux pays représentent 20% du PIB albanais.

Cet accord fait déjà **l'unanimité contre lui**. **L'opposition au gouvernement** de coalition s'est élevée contre la signature de ce texte instituant *"une véritable déportation en violation flagrante du droit international"*, selon les mots d'un député de l'Alliance Verts et Gauche. *"Le principe du non-refoulement est clair et ne peut pas être contourné. Nous ne pouvons pas tolérer que le droit d'asile soit vidé de sa substance à travers des accords prévoyant de déplacer des personnes dans un pays hors UE sans garanties suffisantes pour leurs droits fondamentaux"*, a-t-il dénoncé. Le député et secrétaire du parti d'opposition Più Europa, parle quant à lui d'un accord qui *"fait peur"*. *"On crée une sorte de Guantanamo italien, en dehors de toute norme internationale, en dehors de l'UE, sans la possibilité de contrôler la détention des personnes enfermées dans ces centres"*, s'est-il insurgé. Plusieurs défenseurs des droits ont déjà fait part de leur intention de saisir la justice pour abolir cet accord, jugé illégal. *"Nous voulons savoir sur quelles bases juridiques se fonde l'expulsion des naufragés vers l'Albanie"*, s'est interrogé une avocate, affirmant préparer des *"pourvois devant les tribunaux, la cour de cassation et la CEDH [Cour européenne des droits de l'Homme, ndlr]"*. Ce partenariat entre l'Albanie et l'Italie sur le traitement des demandes d'asile rappelle celui entre le Royaume-Uni et le Rwanda.

Mardi 7 novembre 2023, le **Haut-commissariat des Nations unies** aux réfugiés (HCR) a rappelé que *"les modalités de transfert des demandeurs d'asile et des réfugiés doivent respecter le droit international relatif aux réfugiés"*. L'agence de l'ONU, qui dit n'avoir *"pas été informé ni consulté sur le contenu de l'accord"*, signale par ailleurs que *"la responsabilité première de l'évaluation des demandes d'asile et de l'octroi de la protection internationale incombe à l'État où le demandeur d'asile arrive"*.

Dans ce cas, **c'est donc à l'Italie de traiter les demandes d'asile des personnes arrivées sur son territoire**, selon le droit international. Sur ce point, un **membre du gouvernement** italien a précisé que les migrants seraient emmenés directement vers les centres albanais, construits avec des fonds italiens, sans passer par l'Italie, et que ces structures seraient placées sous l'autorité de Rome en vertu d'*"un statut d'extraterritorialité"*. Mais de nombreuses questions sur le fonctionnement d'un tel projet restent en suspens.

L'ONG **Amnesty international** s'est fendu d'un communiqué mardi 7 novembre 2023 dans lequel une de ses membres exhorte les autorités italiennes à *"respecter ses obligations en vertu du droit international en matière de non-refoulement et de garantie d'asile"*. *"Les personnes secourues en mer par les autorités italiennes, y compris celles cherchant refuge en Europe, sont sous juridiction italienne et ne peuvent être transférées vers un autre État avant que leur demande d'asile et leur situation individuelle ne soient examinées. C'est très simple. Il s'agit d'un accord de refoulement, une pratique interdite par les normes européennes et internationales et pour laquelle l'Italie a déjà été condamnée par la Cour européenne des droits de l'Homme"*, c'est un accord *"illégal, irréalisable et [qui] doit être annulé"*.

L'ONG allemande de sauvetage en mer Méditerranée, **Sea-Watch**, évoque de son côté

*"une manœuvre inhumaine et populiste sans fondement juridique". "Avec cette nouvelle absurdité, le gouvernement tente une fois de plus de se soustraire à ses responsabilités en matière d'asile. Les migrants, privés de leurs droits, sont toujours ceux qui en paient les conséquences", déplorent les humanitaires.*

L'ONG **International Rescue Committee** (IRC) a fustigé un accord *"déshumanisant"*. *"Toute personne a le droit fondamental de demander l'asile, indépendamment de son origine ou de la manière dont elle est arrivée. Cette dernière décision de l'Italie s'inscrit dans une tendance inquiétante qui porte atteinte à ce droit"*, a insisté la directrice de l'IRC en Europe.

Le **député de l'Alliance Verts et Gauche** a réagi dès lundi 6 novembre : *"le principe du non-refoulement est clair et ne peut pas être contourné. Nous ne pouvons pas tolérer que le droit d'asile soit vidé de sa substance à travers des accords prévoyant de déplacer des personnes dans un pays hors UE sans garanties suffisantes pour leurs droits fondamentaux"*.

La **Commission européenne** a aussi réagi mardi 7 novembre, sans dénoncer pour l'heure cet accord. *"Nous sommes en contact avec les autorités italiennes car nous devons examiner les détails"* de ce partenariat, a prudemment déclaré une porte-parole de l'exécutif européen. Cette dernière s'est néanmoins gardée de comparer cet accord avec celui passé entre le Royaume-Uni et le Rwanda en 2022, qui avait été critiqué par la commissaire européenne aux Affaires intérieures. La responsable suédoise avait à l'époque jugé que cette manière d'*"externaliser les procédures d'asile (n'était) pas une politique migratoire humaine et digne"*. *"En ce qui concerne (l'accord) Royaume-Uni-Rwanda (...), d'après les premières informations dont nous disposons, ce n'est pas le même cas de figure. Mais encore une fois, nous avons besoin d'informations détaillées"*.

Le partenariat entre l'Albanie et l'Italie présente pourtant des similitudes avec celui passé entre Londres et Kigali. Le texte prévoit que le Rwanda traite les demandes d'asile des migrants arrivés de manière irrégulière en Angleterre, en échange de 144 millions d'euros.

Le projet de l'Italie connaîtra-t-il les mêmes embûches ? Plusieurs défenseurs des droits ont déjà annoncé leur intention de saisir la justice italienne pour le faire annuler.

## **POLOGNE**

Le gouvernement polonais a annoncé jeudi 2 novembre 2023 la prolongation jusqu'au 22 novembre des contrôles aux frontières mis en place début octobre pour lutter contre l'immigration clandestine. Ses voisins slovaque et tchèque ont pris la même décision mercredi 1<sup>er</sup> novembre 2023. Cette mesure avait été introduite le 4 octobre, initialement pour dix jours, en Pologne, en République tchèque ainsi qu'en Autriche. Les trois pays avaient ensuite prolongé une première fois ce dispositif, jusqu'à ce jeudi 2 novembre. Depuis un mois, *"ces contrôles ont donné des résultats"*, et ont poussé les autorités slovaques à *"agir"*, a commenté jeudi le vice-ministre de l'Intérieur polonais. La Slovaquie a récemment connu une augmentation du nombre de migrants venant en grande partie de Serbie via la Hongrie et se dirigeant vers les pays plus riches d'Europe de l'ouest. Lundi 30 octobre 2023, le nouveau gouvernement slovaque a envoyé des centaines de policiers et de soldats supplémentaires à sa frontière avec la Hongrie pour lutter contre l'augmentation de l'immigration clandestine. Début septembre, le pays avait déjà pris une mesure similaire en procédant au déploiement de 500 soldats à cette même frontière hongroise jusqu'à la fin de l'année. Depuis le début de l'année, la Slovaquie a détecté plus de 46 000 migrants sans papiers à ses frontières, selon le nouveau Premier ministre. Les pays qui renforcent les contrôles sont tous membres de l'Union européenne et de la zone européenne de frontières ouvertes Schengen. La réintroduction des contrôles aux frontières dans l'espace Schengen est autorisée dans des circonstances exceptionnelles et Bruxelles doit en être informée avant sa mise en œuvre.

**Un homme d'origine syrienne a été touché d'une balle dans le dos par un soldat polonais**, alors qu'il traversait la frontière avec la Biélorussie. Il a été hospitalisé après l'incident le vendredi 3 novembre 2023 à l'hôpital de Hajnówka, *"la balle étant restée coincée dans sa colonne*

vertébrale", a révélé un humanitaire qui couvre les incidents dans la zone. L'ONG polonaise Grupa Granica, en contact avec le blessé, a relayé sa version des faits. Ce jour-là, cet exilé de 22 ans traverse la frontière avec d'autres Syriens. À environ 9 km de celle-ci, "il a entendu un cri, et juste après, un coup de feu". Il reçoit alors une balle dans le dos, puis entend "trois autres coups de feu". Les autres personnes du groupe s'enfuient. Laisse seul dans la forêt, le Syrien blessé est rejoint au bout de plusieurs minutes par des soldats polonais qui appellent une ambulance. Il est ensuite conduit à l'hôpital dans état grave, mais stable. De leur côté, les autorités polonaises confirment l'information. "Il s'agit d'un malheureux accident" provoqué par le "trébuchement" du soldat, selon le parquet régional de Białystok. Une enquête est en cours pour déterminer les causes de l'incident. Le soldat soupçonné d'avoir tiré le coup de feu risque une peine de trois à huit ans de prison, selon la gravité des blessures. En septembre, les garde-frontières biélorusses – régulièrement accusés de violences envers les exilés – [ont accusé leurs homologues polonais de tirer à balles réelles sur les migrants](#). "Pour faire peur aux gens, les militaires polonais ont dirigé leurs armes sur les réfugiés et tiré au-dessus de leurs têtes". "L'usage par des militaires étrangers d'armes à la frontière constitue les prémices extrêmement dangereuses d'un conflit frontalier". Le jour même de la fusillade en forêt, le **cadavre d'un autre homme, également syrien, a été retrouvé** à proximité dans la forêt de Białowieża, près de la rivière Narewka. Selon l'ONG Urgence humanitaire volontaire de Podlaski (POPH), il était âgé de 23 ans. Il portait "deux pantalons de survêtement, plusieurs t-shirts, deux polaires et des chaussures de sport", indique PAP. Sa famille avait perdu le contact avec lui depuis une semaine quand le corps a été retrouvé. Mais "rien n'indique que les deux décès soient liés".

Dimanche 22 octobre 2023, **un énième exilé est mort dans la même zone**. Il faisait partie d'un petit groupe ayant traversé la frontière via un trou dans la clôture. "Dès que les patrouilles polonaises les ont vu, elles ont commencé à leur courir après", raconte Grupa Granica. *Un des hommes est resté coincé dans un marécage. Les garde-frontières ont réussi à l'en sortir, mais il était très épuisé. Il est mort avant l'arrivée de l'ambulance*". D'après les associations polonaises, [52 personnes sont mortes à la frontière](#) depuis l'été 2021, lorsque les premiers groupes de migrants ont traversé la zone. **En deux ans, des milliers d'exilés** originaires d'Afghanistan, d'Irak, de Syrie et d'Afrique **sont arrivés en Pologne via la Biélorussie** voisine. Refoulés par les garde-frontières polonais d'un côté, et empêchés par les autorités biélorusses de rebrousser chemin, beaucoup de ces migrants, dont des familles avec enfants, se retrouvent régulièrement coincés dans la forêt, au milieu des marécages. Depuis le début de l'année 2023, les autorités polonaises ont comptabilisé 24 000 tentatives de passage à la frontière. De chaque côté de ce territoire, séparé depuis l'été 2022 par [un mur de fer surmonté de barbelés](#), les migrants **subissent coups et humiliations des garde-frontières**. Grupa Granica évoque le cas récent d'Amir, un Syrien, qui a tenté six fois de traverser la frontière. Lors de sa dernière tentative, avant d'être renvoyés en Biélorussie, "les gardes polonais l'ont tabassé, dépouillé et jeté par-dessus la clôture en sous-vêtement". "Tous vos officiers ne sont pas mauvais – parfois ils nous donnent même de la nourriture et de l'eau, témoigne-t-il auprès de l'association. Mais d'autres nous pulvérisent au gaz lacrymogène. Il n'y a pas longtemps, j'ai dû jeter ma veste parce que tout mon corps brûlait à cause de ce gaz. Et je n'avais aucun moyen de me laver". Fin octobre, Grupa Granica a également rencontré un petit groupe de migrants originaires de Damas, coincé depuis un mois dans la forêt. "Les soldats [polonais] vous attrapent, crient, vous giflent, vous frappent au sol, vous serrent les mains dans le dos, écrasent votre visage au sol avec leurs chaussures. Et puis ils vous jettent par-dessus la clôture. Mais ce n'est rien comparé à la façon dont les Biélorusses nous traitent, témoigne l'un d'eux. Ils utilisent des armes, mais nous gardent le plus souvent avec des chiens. Un ami a été si gravement mordu par l'un d'eux qu'il est maintenant dans un hôpital de Minsk".

Le 15 octobre 2023, les résultats des élections législatives ont pourtant suscité de "l'espoir" auprès des membres associatifs. La victoire dans les urnes d'une coalition d'opposition, libérale et pro européenne, a mis fin à huit ans de règne du parti conservateur et anti-migrants Droit et Justice (PiS). "Mais il faut rester prudent", avait alors confié à InfoMigrants Aleksandra Chrzanowska, membre de l'ONG polonaise Association for legal intervention. *La formation du*

nouveau gouvernement va prendre du temps, et je suis sceptique quant à un changement radical de la politique migratoire : les autorités vont très certainement conserver le mur, et je ne suis pas sûre qu'elles mettent un terme aux [refoulements illégaux](#)". En attendant d'en savoir plus sur la politique migratoire du gouvernement, sur le terrain, les associations restent actives. Le **26 octobre 2023**, des funérailles ont été organisées pour un Yéménite de 26 ans et un Syrien de 21 ans, au cimetière de Narewka, retrouvés morts à la frontière **en février 2023**. Outre les employés des organisations humanitaires, plusieurs habitants du village ont assisté à la cérémonie. Après le dépôt des corps dans les cercueils, pour leur rendre hommage, des chants funéraires traditionnels ont été entonnés.

## VATICAN

Lors d'une intervention le 2 novembre 2023 à New York sur le dossier des expulsions d'étrangers, nonce apostolique et observateur permanent du Saint-Siège à l'Onu, s'est référé au projet d'articles de la **Commission du droit international** : *«Le Saint-Siège soutient fermement l'extension du principe de non-refoulement, comme le prévoient les projets d'articles 23 et 24»*. Sans remettre *«en question le droit des États à réglementer les migrations»* et sans imposer *«de restrictions excessives aux cas dans lesquels l'expulsion de l'étranger est justifiée»*, il a avant tout relevé le fait que ce document *«souligne la primauté des droits de l'Homme et de la dignité humaine sur les intérêts nationaux»*, s'est félicité *«de l'article 5, qui prévoit que les mesures relatives à l'expulsion des étrangers doivent être exécutées conformément au cadre juridique national et aux obligations de l'État en vertu du droit international»*. Il a déclaré : que *«la détention doit être l'exception et non la règle»*. Il a affirmé qu'elle ne doit jamais être arbitraire ou punitive mais toujours *«pleinement respectueuse des droits de l'Homme»*. Dans ce cadre, *«la plus haute priorité doit être accordée au droit à la vie familiale et à la prévention de la séparation des familles, comme indiqué dans le projet d'article 18»*. Les enfants notamment méritent une attention particulière. Le paragraphe 2 de l'article 23 rappelle *l'interdiction d'expulser des étrangers vers des États où il existe un risque réel qu'ils soient soumis à la peine de mort»*. *«Toute personne, quel que soit son statut juridique, a droit à une procédure régulière»*. Ce principe vaut notamment pour les étrangers menacés d'expulsion. C'est pourquoi le Saint-Siège a salué les projets d'articles 26, 27 et 28 relatifs aux droits procéduraux qui rappelle que *«Toute personne, quel que soit son statut juridique, a droit à une procédure régulière»*. Ce principe vaut notamment pour les étrangers menacés d'expulsion. La majorité de ceux qui émigrent le font par contrainte pour échapper à la persécution, à la violence, aux catastrophes naturelles et à la pauvreté. Le nonce a donc rappelé que *«la migration est une réponse humaine naturelle aux crises, fondée sur le désir universel d'une vie meilleure»*. Il est donc logique que la multiplication des conflits dans le monde contribue à l'aggravation du phénomène migratoire. Tout cela exige selon lui, des décisions cruciales. *«C'est pourquoi le Saint-Siège soutient pleinement l'adoption d'un instrument international contraignant sur l'expulsion des étrangers, ainsi que la création d'un comité ad hoc ou d'un groupe de travail à composition non limitée ouvert à tous les États, chargé de négocier un tel instrument»*. Le but de cette proposition est de parvenir à la *«formulation de normes communes et de standards clairs»*.

<https://www.vaticannews.va/fr/eglise/news/2023-03/royaume-uni-l-archeveque-wilson-denonce-les-politiques-inauthe.html>

## EUROPE

### ROYAUME-UNI

**L'appel à la compassion d'un évêque britannique envers les migrants** : La politique devrait être au «service de la dignité de la personne humaine», estime l'archevêque de Southwark, un archidiocèse qui s'étend du sud de Londres à la côte sud de l'Angleterre. Il souhaite que les problèmes liés à l'arrivée des demandeurs d'asile au Royaume-Uni soient **«résolus de manière**

page37

**humaine**». Il est *«absolument essentiel que nous reconnaissons que nous sommes les gardiens de nos frères et sœurs dans le débat actuel sur l'immigration au Royaume-Uni»*, déclare l'archevêque catholique de Southwark. S'adressant à Catholic News, de la Conférence des évêques catholiques d'Angleterre et du Pays de Galles, après le lancement de Caritas Southwark, le prélat invite à accorder une **importance à la dignité de la personne humaine**. Alors que le Parlement britannique examine le projet de loi sur l'immigration illégale, qui interdirait aux migrants traversant la Manche de demander l'asile au Royaume-Uni, il note que les problèmes liés à l'arrivée des demandeurs d'asile au Royaume-Uni *«doivent être résolus de manière humaine, et non pas simplement en isolant les gens, en les coupant du monde, en les rejetant ou en les transportant ailleurs»*. *«Cela n'aide personne»*, lance-t-il, invitant à privilégier la communication pour trouver des solutions globales. *«Il faut que les pays se parlent, qu'ils établissent des partenariats et qu'ils fassent preuve de compassion pour mettre en œuvre de vraies solutions, et non de simples réactions instinctives»* qui *«semblent résoudre un problème au détriment de la dignité de la vie humaine. Pour moi, c'est tout simplement absurde»*. L'archevêque pense que *«la réponse clé est de passer outre la politique - la politique est importante, bien sûr - mais la politique doit être au service de la personne humaine et de la dignité de la personne humaine»*, insiste-t-il. *«Une politique qui n'est pas au service de la personne humaine est inauthentique»*, ajoute-t-il. Bien sûr, il y a d'autres considérations dans tout cela – *«j'en suis conscient, je ne suis pas naïf - mais lorsqu'une personne est dans le besoin, la première exigence est que nous lui tendions la main»*. Pour lui, c'est la vérité fondamentale de l'Évangile: lorsqu'une personne est dans le besoin, *«ma réponse en tant que chrétien - ma réponse en tant qu'être humain - est de lui tendre la main dans l'amour et le soutien»*. Il rappelle le *«travail incroyable»* que font les sauveteurs pour secourir les personnes *«qui ont pris la décision incroyable d'essayer d'échapper à la persécution, aux difficultés, à la guerre dans de nombreux cas et de traverser la Manche»*. *«C'était incroyable d'entendre les témoignages de ceux qui travaillent sur les canots de sauvetage à Douvres»*, rapporte-t-il. Ils ont simplement dit: *«Notre mission a toujours été et sera toujours de sauver les personnes en danger en mer. Nous ne leur demandons pas qui ils sont ni d'où ils viennent. Cela m'a vraiment impressionné»*, confie l'archevêque. L'Institution royale nationale des bateaux de sauvetage, la RNLi (Royal National Lifeboat Institution), a essuyé de nombreuses critiques, mais selon le prélat anglais, elle accomplit un *«travail incroyable, tout comme les églises et les différentes organisations communautaires»* qui s'efforcent d'accueillir et de soutenir les réfugiés dans cette partie du monde. Il s'agit d'une sorte de grande controverse et de grands enjeux politiques qui ne font pas face à la question cruciale, à savoir que *«nous avons devant nous des personnes qui ont désespérément besoin d'aide. Et si nous perdons de vue les besoins désespérés de ces personnes, nous perdons de vue notre conscience en tant que pays»*. Le gouvernement conservateur a été critiqué pour son projet d'envoyer un grand nombre de demandeurs d'asile au Rwanda pour qu'ils y soient traités, bien que ce pays africain ait des antécédents douteux en matière de droits de l'homme. 45 756 migrants ont traversé la Manche pour rejoindre la Grande-Bretagne à bord de petites embarcations en 2022. Le Conseil des réfugiés affirme que sur l'ensemble des personnes qui ont traversé la Manche l'année dernière, **deux tiers se verraient accorder l'asile**, nombre d'entre elles provenant de pays déchirés par la guerre tels que l'Afghanistan, l'Iran, l'Érythrée, le Soudan et la Syrie.

<https://www.vaticannews.va/fr/eglise/news/2023-03/royaume-uni-l-archeveque-wilson-denonce-les-politiques-inauthe.html>

## SERBIE

Le directeur-adjoint de la police serbe a déclaré dimanche 5 novembre 2023 que **77 migrants**, 18 munitions de différents calibres, deux couteaux, quatre téléphones portables ainsi que deux ordinateurs portables avaient été **découverts** dans le cadre de la poursuite de l'action visant à réprimer l'immigration irrégulière. Il a également annoncé qu'une autre action de grande envergure était en cours de la part du ministère de l'Intérieur. Le 28 octobre, des centaines de policiers serbes ont été envoyés dans le nord du pays, dans la zone frontalière avec la Hongrie, où ils ont arrêté

plusieurs personnes après que trois migrants ont été tués et un blessé lors d'une fusillade survenue la veille. Le ministère de l'Intérieur de Serbie a annoncé lundi 6 novembre 2023 qu'il portait plainte contre quatre personnes soupçonnées **de trafic de migrants**. La police a poursuivi ses opérations dans le nord du pays, découvrant deux nouvelles caches utilisées par les passeurs. Le communiqué de la police indique également que « **165 migrants ont été découverts** » sur le territoire de quatre communes de Serbie, Pirot, Kikinda, Subotica et Sombor. La police a inspecté dix bâtiments et plus de 7000 véhicules, et **33 personnes ont été mises en examen** pour infractions à la loi sur les étrangers. **La police serbe a arrêté près de 4500 migrants** en deux semaines de raids quotidiens, depuis la fusillade du 27 octobre 2023, a indiqué le ministère de l'Intérieur. « *Nous poursuivrons cette action jusqu'à ce que le problème de la migration irrégulière soit résolu et la chaîne du trafic d'êtres humains rompue* », indique un communiqué du ministère. **Huit passeurs et 119 personnes ont été mises en examen** pour trafic d'êtres humains et possession illégale d'armes et de drogue, a rapporté l'agence de presse Reuters le 8 novembre. Les autorités ont également saisi cinq fusils d'assaut, cinq armes de poing, plus de 1500 cartouches de différents calibres et des centaines de passeports étrangers. Ils ont également fouillé plus de 81 000 voitures et plus de 300 maisons. La police a interpellé les migrants dans les communes de Subotica et Sombor, près de la frontière hongroise, et dans celle de Pirot (sud-est, près de la frontière avec la Bulgarie) et les a transférés vers des camps d'accueil contrôlés par le gouvernement.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-info>

## INTERNATIONAL

### ***LA TRAVERSEE DE LA MEDITERRANEE, ENCORE PLUS DANGEREUSE POUR LES FEMMES***

La traversée de la Méditerranée coûte chaque année la vie à plusieurs milliers de personnes. Contrairement à l'idée reçue, de nombreuses femmes se lancent aussi dans ce dangereux voyage pour espérer se (re)construire en Europe.

Bintou a traversé le Niger, l'Algérie et la Libye avant de monter à bord d'une embarcation pour l'Europe. En Libye, elle a été détenue par des passeurs qui ont cherché à la vendre comme "épouse" à quiconque pouvait payer la rançon. *"C'était une sorte de mariage forcé. Elle (Bintou) m'a dit qu'il valait mieux être violée par un seul homme que par plusieurs"*, explique la responsable de la communication de Médecins Sans Frontières. Dans son pays d'origine, le Cameroun, Bintou était la plus jeune d'une famille de 15 enfants. Très tôt, elle a été contrainte de se marier pour assurer à sa famille une certaine sécurité financière. Pour que ses deux filles, âgées de 20 et 28 ans, ne subissent pas le même sort, Bintou a décidé de fuir le Cameroun avec elles. Elles ont toutes été récupérées par le navire humanitaire Geo Barents en décembre 2022 *"La plupart du temps, ces femmes voyagent avec leurs enfants. Elles fuient un mariage forcé, un mari violent et l'extrême pauvreté. C'est comme une cage. Il est parfois préférable de tenter sa chance en traversant la Méditerranée"*. *"Les histoires de ces femmes sont tristes, mais ce sont aussi des histoires d'émancipation et de liberté"*.

Decrichelle, 32 ans, fait également partie des personnes sauvées en décembre 2022 par le navire humanitaire. Rouée de coups par son mari, elle a fini par ne plus compter le nombre d'hospitalisations. Sa meilleure amie l'a poussée à partir avant que son mari ne la tue. Elle a donc quitté la Côte d'Ivoire avant de traverser le désert avec son bébé de 6 mois, qui n'a pas survécu au périple. *"Elle a dû enterrer son bébé dans le désert. Lorsqu'elle a été secourue, elle a dit qu'elle n'avait plus rien"*.

Le Geo Barents a également sorti de l'eau Fatima. Elle s'était échappée de Libye alors que sa grossesse arrivait à terme. Fatima a ainsi donné naissance à un petit garçon à bord du navire. *"Certaines grossesses ont lieu en Libye et ne sont pas le fruit de relations consenties. À moins que les femmes ne nous en parlent, nous ne demandons pas de détails parce que nous ne voulons pas ouvrir la porte à une autre expérience traumatisante"*.

Depuis janvier 2023, près de 145 000 personnes ont débarqué en Italie en traversant la Méditerranée, contre environ 105 000 pour l'ensemble de l'année 2022, d'après les chiffres de l'Organisation internationale des migrations (OIM). Sur ce nombre, environ 10 % étaient des femmes. La plupart d'entre elles sont parties des côtes tunisiennes et originaires de Côte d'Ivoire et de Guinée. Auparavant, la plupart des départs avaient lieu depuis la Libye. Désormais, comme le confirment également les ONG qui travaillent dans l'accueil des migrants en Italie, les arrivées en provenance de Tunisie ne cessent d'augmenter. *"Depuis novembre 2022, la plupart des arrivées en provenance de Tunisie sont des ressortissants d'Afrique subsaharienne, notamment de Côte d'Ivoire et de Guinée"*, précise le porte-parole de l'OIM en Italie. *"De nombreux migrants partis de Tunisie vivaient et travaillaient dans le pays depuis plusieurs années. Mais la vie n'est pas facile pour les personnes noires en Tunisie. C'est une situation évidente qui a été documentée. Si vous êtes une femme noire, vous êtes exposée à toute une série de risques"*. Les agressions à caractère raciste visant les migrants et les étudiants africains noirs se sont multipliées depuis le discours incendiaire prononcé en février 2023, par le président tunisien faisant **des migrants les boucs émissaires** des difficultés, notamment économiques, de la Tunisie. Les données concernant les femmes qui empruntent la route de la Méditerranée sont plutôt rares. Selon un rapport de WatchTheMed Alarm Phone, un service d'assistance téléphonique disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour les personnes en détresse en mer, le peu d'informations sur les femmes migrantes s'articule souvent autour de stéréotypes sexistes selon lesquels elles sont des *"victimes subalternes et passives qui (...) n'ont pas de pouvoir d'autodétermination"*. D'après l'OIM, **les femmes courent un plus grand risque de mourir pendant la traversée**. Sur les bateaux, les femmes et les enfants sont souvent placés sous le pont ou au milieu pour les protéger pendant le voyage. Toutefois, lorsque l'embarcation se trouve en détresse, il leur devient plus difficile de s'en échapper. Elles périssent écrasées ou noyées. D'autres facteurs pouvant paraître plus anecdotiques, comme des compétences en natation plus faibles que les hommes, des vêtements plus encombrants et le fait de voyager avec des enfants, augmenteraient également le risque de noyade. Depuis que l'OIM a commencé en 2014 à recueillir des données sur les migrants disparus en mer, elle a enregistré au moins 1 234 décès de femmes, dont plus de la moitié en Méditerranée. Le chiffre réel est probablement plus élevé. Selon le projet Missing migrants de l'OIM, moins d'un tiers des cas de migrants décédés ou disparus enregistrés dans sa base de données contiennent des informations sur le sexe de la personne.

## **LES THEORIES ECONOMIQUES DES DETERMINANTS DE LA MIGRATION**

Il est parfois affligeant d'entendre des déclarations d'acteurs politiques en Europe parler des migrations comme s'ils n'avaient aucune idée de l'histoire de l'humanité, comme s'ils ne connaissaient pas **l'histoire des migrations** au sein de leur continent et celle des migrations européennes vers les autres continents. Et comme s'ils ne pouvaient pas s'intéresser un peu aux travaux de recherche académique divers et nombreux sur les migrations dans leurs universités. Les économistes ont cette approche froide, basée sur la rationalité individuelle, certes critiquable à certains égards, mais qui a l'avantage de montrer qu'une partie significative des déterminants des comportements des êtres humains sont les mêmes que l'on soit Africain, Européen, Américain ou Asiatique.

**Les théories économiques les plus récentes qui mettent en avant le capital humain** sont plus riches et montrent la complexité des décisions migratoires contemporaines (voir textes de Flore Gubert). Les théories du capital humain traitent la migration comme une décision individuelle d'investissement guidée par la volonté de tirer le meilleur parti de ses compétences. On choisit de migrer si les rendements du capital humain, une fois déduits les coûts liés au déplacement, sont supérieurs ailleurs que chez soi. Les coûts migratoires, outre les coûts monétaires du voyage, incluent les coûts d'information et les coûts psychologiques liés au renoncement à un mode de vie, à une proximité familiale et/ou sociale. Je pourrais mentionner le renoncement aux journées ensoleillées tout au long de l'année lorsqu'un Africain migre en Europe ou en Amérique du Nord. La décision de migrer va dépendre de plusieurs facteurs liés aux individus et pas seulement des caractéristiques des zones de départ et de destination. La probabilité d'émigrer va croître notamment avec le niveau de formation parce que les individus plus instruits sont plus à même de collecter et de traiter des informations pertinentes, et de réduire ainsi les risques liés à la migration. Cette relation peut paraître contre-intuitive, puisqu'on pense souvent que ce sont les moins formés et les plus pauvres qui migrent. Les liens entre probabilité de migrer, niveau d'éducation et niveau de revenu initial sont beaucoup plus complexes.

La migration peut aussi être envisagée comme résultant d'une décision non pas individuelle mais collective, notamment familiale et c'est un des apports importants de la « nouvelle économie de la migration » qui envisage celle-ci comme un **outil de diversification de risque**. Cette théorie est **pertinente** pour comprendre les décisions migratoires **dans des zones rurales** où les familles dépendent de revenus agricoles très variables d'une année à l'autre et ne disposent pas de mécanismes d'assurance.

Le fait d'envoyer les membres actifs d'un ménage dans des endroits différents est une des solutions pour réduire les risques de se retrouver sans liquidités. Les envois de fonds des migrants viendront compenser une perte de revenu due à une mauvaise récolte, par exemple. La **migration** est donc envisagée comme un contrat implicite entre les migrants et leur famille d'origine. On peut comprendre ainsi la participation de plusieurs membres de la famille au financement du projet migratoire d'un des leurs.

La nouvelle économie de la migration introduit aussi l'hypothèse qu'un ménage n'évalue pas seulement son revenu en termes absolus, mais aussi relativement à celui des autres ménages qui constituent son groupe de référence. Par leurs transferts d'argent vers leurs familles, les migrants vont ainsi alimenter un sentiment de privation relative chez d'autres ménages, par exemple dans le même village. Ceux-ci vont donc décider, à leur tour, d'envoyer un ou plusieurs de leurs membres à l'étranger.

Des économistes ont aussi mis en avant **l'importance du réseau** : la présence d'un réseau **de migrants dans une localité d'accueil** donnée encourage de nouveaux départs parce que les migrants qui sont déjà sur place **vont transmettre aux futurs nouveaux arrivants des informations qui facilitent la recherche et l'obtention d'un emploi ou d'un logement**, et qui vont réduire les coûts psychologiques associés à la migration. Cela permet de comprendre que la migration peut se poursuivre, voire s'accélérer alors même que les écarts de revenu entre zones de départ et zones d'arrivée se réduisent. Il me paraît utile de rappeler que l'intérêt de la recherche est d'éclairer le débat public et de ne pas laisser les opinions et les intérêts circonstanciels déterminer seuls les décisions politiques.

<https://www.rfi.fr/podcasts/%C3%A7a-fait-d%C3%A9bat-avec-wathi/20231104-ce-que-disent-les-th%C3%A9oriciens-%C3%A9conomiques-sur-les-d%C3%A9terminants-des-migrations>

## BENGLADESH

Un Bangladais a été secouru vendredi 3 novembre 2023 par l'équipage du Geo Barents qui, vers 20h a sauvé son embarcation : un petit bateau blanc à moteur, chargé de 30 personnes. Partis d'une plage des environs de Tripoli, en Libye, il affichait un large sourire à son arrivée sur le pont du Geo Barents. Le lendemain, le Bangladais de 29 ans a les traits tirés. L'euphorie du sauvetage a fait place à une grande fatigue.

*"C'est difficile ce matin. J'ai mal dormi. Le bateau a beaucoup bougé, mais c'est surtout à cause de toutes les pensées qu'il y a dans ma tête. Ça tourne, ça tourne toute la nuit. J'ai vraiment eu peur sur notre embarcation, vous savez. On aurait pu mourir. Ce voyage, je l'ai payé cher, 2 000 dollars [environ 1 800 euros] en tout. Je n'avais pas assez d'argent alors mon beau-père et mon frère m'ont aidé à payer. Je suis parti du Bangladesh il y a un peu plus de deux mois. J'ai pris l'avion pour l'Inde, puis pour Dubaï. Et puis encore un autre pour Alexandrie en Égypte, et un dernier pour Benghazi en Libye. De Benghazi, on m'a emmené, avec d'autres Bangladais, dans une voiture. Les Libyens nous ont ordonné de nous asseoir par terre, derrière. Ils nous ont donné des coups de pieds dans le dos pour qu'on se fasse le plus petit possible. Ils ne voulaient pas qu'on soit visible car sur la route vers Tripoli, il y a des milices. On a pris six voitures différentes pour faire ce trajet, j'ai compté. Ensuite, je suis resté deux mois en Libye. Je ne sais pas où exactement. On était parqués avec d'autres Bangladais dans de petits bâtiments. C'était très dur, douloureux même. À notre arrivée là-bas, quatre Libyens nous ont menacés avec leurs armes. L'un d'eux a mis son pistolet sur ma tempe, il m'a dit : 'Donne-moi tout ce que tu as'. J'ai dû lui laisser mon argent, mes papiers, mon téléphone. Quand j'y repense, j'ai mal au ventre : sur mon téléphone, j'avais des photos de ma famille. Et depuis ça, impossible de leur donner des nouvelles. Ils doivent être morts d'inquiétude. Je viens de la banlieue de Dacca, la capitale. Jusqu'ici, je travaillais dans des petites plantations de riz. C'était dur. Je gagnais 200 takas par jour [environ 1,7 euros] mais un kilo de riz coûte déjà 80 ou 100 takas. Une bouteille d'eau, 20. Après sa naissance, mon bébé a été malade. Pendant trois mois, on a dû aller régulièrement à l'hôpital, payer des médicaments. Ça nous a coûté très cher. Aujourd'hui il a quatre mois.*

Si le Bangladesh a accompli "des progrès remarquables" dans la réduction de la pauvreté monétaire globale, la pauvreté multidimensionnelle reste élevée et les inégalités de revenus se sont accrues, en particulier dans les zones urbaines, affirme l'Organisation des nations unies (ONU). L'ONG Oxfam confirme : la pauvreté dans le pays est "aussi extrême que généralisée", presque la moitié de la population vivant avec moins d'un dollar par jour.

*J'ai eu aussi des problèmes avec des groupes politiques de mon quartier. Au Bangladesh, parfois, les gens sont tués s'ils ne sont pas d'accord avec tel ou tel parti. J'ai subi beaucoup de violences, j'ai été menacé. Avec les élections qui arrivent, j'ai eu de plus en plus peur.*

En janvier 2024, les Bangladais seront appelés aux urnes pour les élections législatives. À l'approche du scrutin, des manifestations massives de l'opposition à la Première ministre Sheikh Hasina – qui dirige le pays d'une main de fer depuis 2009 - se sont soldées par la mort d'au moins deux de ses partisans la semaine dernière. "La police a tiré des balles en caoutchouc et des gaz lacrymogènes tandis que les partisans de l'opposition jetaient des pierres et des briques. Certaines routes de la capitale étaient parsemées d'explosions de grenades assourdissantes, d'obus lacrymogènes et de verre brisé", selon la BBC.

*Au Bangladesh, la vie est devenue impossible pour moi. Pour mon enfant, je ne pouvais pas prendre le risque de me faire tuer. Et puis, on avait besoin d'argent. Alors la seule solution, c'était de partir. Rejoindre l'Europe. Je suis content d'avoir été secouru par le Geo Barents. C'est une vraie*

*chance, je n'aurais jamais cru que ça m'arriverait. Quand j'ai vu ce gros bateau, en pleine nuit et au milieu de la mer, je n'y croyais pas. Il y a une bonne ambiance ici, on met de la musique. On s'amuse. Mais je suis heureux et triste en même temps. Je ne peux pas m'empêcher de penser à ma famille. Mon père à 80 ans, et j'ai quatre frères et une sœur. Ils doivent se demander si je suis vivant. Ma femme aussi. À cause des Libyens, je ne peux même pas voir son visage en photo, ni celui de mon bébé. Ils me manquent".*

## ISRAËL

Avant la guerre à Gaza, plus de **100 000 ouvriers migrants** travaillaient en Israël à la recherche d'un meilleur avenir. L'attaque du Hamas le 7 octobre a chamboulé leur vie, notamment celle des Thaïlandais qui forment, avec les **Philippins**, le plus gros contingent des travailleurs migrants. Ce pays a d'ailleurs payé l'un des plus lourds tributs avec 32 ressortissants tués et 22 encore retenus en otage. Ces migrants, venus d'Asie et notamment de la **Thaïlande**, sont les petites mains invisibles dans les vergers israéliens et invisibles aussi dans cette guerre, car leurs noms ne figurent sur aucune liste prioritaire. L'ONG israélienne Kav LaOved, qui défend les droits de ces migrants, dit avoir été inondée d'appels par des Thaïlandais désespérés à la recherche d'un endroit sûr. Ainsi, cet homme de 41 ans : le 7 octobre, il était en train de récolter des courgettes quand il a reçu une balle dans la jambe. Parmi les 8 000 compatriotes qui ont été rapatriés entre-temps, cet ouvrier dit vouloir retourner en Israël, sinon il ne pourra pas rembourser l'emprunt de 5 000 euros à une agence locale qui lui avait obtenu son contrat de cinq ans. L'annonce du gouvernement à Bangkok le rassurera peut-être : chaque revenant aura droit à un prêt à faible taux et à une aide de 1 400 euros. Quelque **30 000 Thaïlandais travaillent dans les kibboutz** et les fermes. Et parmi eux, 5 000 dans les « zones rouges », c'est-à-dire proche de la bande de Gaza. Leurs patrons les **paient 1 400 euros par mois** alors que chez eux, ils ne gagnent que quelque 160 euros. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que ces **ouvriers agricoles** deviennent les victimes collatérales d'un conflit qui n'est pas le leur : il y a deux ans déjà, des tirs de roquettes ont tué deux Thaïlandais. Selon l'ONG Kav LaOved, les employeurs obligent souvent leurs salariés à continuer à travailler, même si les tirs de roquette font rage et qu'il n'y a aucun abri pour eux. Près de **30 000 Philippins et 5 000 Népalais** travaillent en Israël. Contrairement aux Thaïlandais, ce sont plutôt des femmes, souvent employées comme **femmes de chambre** dans les hôtels. Mais avec le secteur du tourisme à l'arrêt, leur avenir est incertain et elles travaillent la peur au ventre. Comme celle-ci, venue des Philippines et qui nettoie non-stop les chambres d'un hôtel à Eilat au bord de la mer Rouge, où de nombreux habitants des kibboutz attaqués ont trouvé refuge. La presse asiatique évoque déjà d'autres pays qui cherchent de la main-d'œuvre, comme le Qatar ou l'Arabie saoudite. Mais dans la communauté philippine, par exemple, de nombreuses femmes sont mariées à des Palestiniens. Donc si elles partent, elles devront laisser leurs familles derrière elles.

<https://www.rfi.fr/fr/podcasts/%C3%A0-la-une-en-asie/20231102-les-travailleurs-migrants-asiatiques-d-isra%C3%ABl-face-%C3%A0-des-choix-difficiles>

## AFRIQUE

### LIBYE

Sur des vidéos relayées par le compte Twitter "Refugees in Libya", trois hommes et deux femmes sont violemment battus par des trafiquants d'êtres humains. Les victimes, qui seraient détenues dans la ville de Bani Walid, à environ 200 km de Tripoli, supplient qu'on leur vienne en aide. Ces images apportent une nouvelle preuve des exactions subies par les migrants en Libye.

Ils sont détenus depuis au moins trois semaines dans des conditions insoutenables dans des prisons secrètes en Libye, gérées par des milices - des prisons non officielles, différentes de celles

gérées par le Département libyen de lutte contre la migration illégale (DCIM), qui dépend du ministère de l'intérieur. Dans des vidéos ces jeunes gens sont torturés et affamés par des trafiquants d'êtres humains. Les scènes se dérouleraient à Bani Walid, à environ 200 km au sud de Tripoli.

Deux vidéos montrent des femmes : Lewam Addis Beyene et Mercy Zeru Debas. Ces migrantes érythréennes sont violemment frappées dans le dos par des hommes armés de bâton – et sont couvertes d'hématomes. "Ces images ont été tournées le 2 novembre 2023", affirme l'administrateur du compte "Refugees in Libya", qui demande au gouvernement libyen et à la Commission européenne d'intervenir pour mettre fin à ces mauvais traitements. Deux autres posts montrent un homme éthiopien et un jeune garçon mineur de 16 ans, hurlant sous les coups de fouets de leurs geôliers. "La vidéo avec le jeune a été tournée le 29 octobre 2023". Ses tortionnaires lui réclament 12 000 dollars (environ 11 000 euros).

Sur une dernière vidéo, un jeune homme érythréen au corps amaigri, une croix autour du cou et les mains attachées supplie, la voix terrorisée, qu'on lui vienne en aide. "*Je suis en Libye depuis quatre mois, et je n'ai personne pour m'aider*". Les trafiquants lui réclament 7 500 dollars (environ 7 000 euros). Enfin des photos d'un homme avec des blessures sanguinolentes assis le dos courbé sont aussi visibles.

"*Les vidéos nous ont été envoyées par les trafiquants eux-mêmes*", signale "Refugees in Libya". "*Les trafiquants n'utilisent pas leur téléphone, ils prennent ceux des migrants, et nous appellent*", ce qui les rend intraquables. Ils réclament des rançons contre leur libération, une pratique largement répandue en Libye. "Ils ont compris que leurs prisonniers n'avaient pas de familles vers qui se tourner pour les aider. C'est comme ça que nous avons reçu les premières vidéos. Ils nous appellent et filment les séances de tortures".

La ville de Bani Walid est tristement célèbre pour être l'une des terribles étapes sur la route des migrants. Les conditions de vie dans ces geôles de Bani Walid sont insupportables.

En Libye, les exactions envers les exilés sont monnaie courante. Dans ce pays en proie au chaos depuis la chute de Mouammar Kadhafi en 2011, les groupes armés n'hésitent pas à kidnapper des migrants en pleine rue, sur la route de l'exil ou dans leur appartement, à filmer les tortures qu'ils leur infligent dans le but d'extorquer de l'argent à leurs proches. Il n'est pas rare non plus que des gardiens des centres de détention officiels revendent eux-mêmes des migrants à des trafiquants.

La justice tente de mettre fin à l'impunité de ces tortionnaires et de les intercepter. En janvier 2023, un Érythréen a été arrêté au Soudan par la police des Émirats arabes unis. L'homme était connu pour être le trafiquant d'êtres humains "*le plus recherché au monde*". Il était à la tête d'un réseau criminel ayant kidnappé et escroqué des centaines de migrants d'Afrique de l'Est désireux de se rendre en Europe, et qui transitaient en Libye. Il est également soupçonné d'avoir tué certains d'entre eux. L'Érythréen est par ailleurs complice d'un autre trafiquant majeur, qui a dirigé le centre officiel de Bani Walid, en Libye. Il a été condamné à 18 ans de réclusion en mai 2021, en Éthiopie.

Malgré les preuves de plus en plus nombreuses des cas de maltraitance envers des migrants en Libye, **l'Union européenne n'a pas cessé son aide financière au pays**. Depuis 2017, **l'Italie, avec le soutien de Bruxelles, forme les garde-côtes libyens** et leur fournit des équipements, afin d'intercepter en Méditerranée un maximum de migrants désireux de rejoindre le Vieux continent. Au total, en quatre ans, 32,6 millions d'euros ont été alloués à Tripoli, d'après l'ONG Oxfam.

## SENEGAL

Au Sénégal, **75% de la population a moins de 35 ans**, un défi énorme que le gouvernement peine à relever. Parmi les 15 pêcheurs sur cette plage de Bargny, tous ont minimum un membre de leur famille qui a fait la traversée jusqu'en Espagne. Pour Pape Diouf, 40 ans, diplômé en droit des affaires et maçon, c'est un problème structurel : « *C'est une mauvaise politique pour la*

jeunesse, estime-t-il. *Parce qu'il faut comprendre que pour le Sénégal, ce sont les jeunes qui dominent. Actuellement, les jeunes ne parviennent pas à trouver quelque chose d'adéquat, pour leur devenir. C'est la raison pour laquelle on voit ce qui se passe avec l'immigration clandestine* ». Il promet qu'il partir dès qu'un passeur sera prêt à le faire traverser gratuitement, et ce même s'il a 2 enfants.

Le 8 novembre 2023, le président sénégalais a appelé ses ministres à la prise de mesures sécuritaires et économiques d'urgence pour endiguer le flux en pleine expansion des départs de migrants. Sa prise de parole de sur ces départs massifs de jeunes Sénégalais était attendue depuis plusieurs semaines. Au final, pas de mesures concrètes annoncées, mais une demande appuyée à ses ministres de l'Intérieur, des Armées, de la Jeunesse et de la Pêche, de s'emparer du problème pour « *neutraliser* » les départs de migrants depuis le Sénégal. Selon la presse, le chef de l'État aurait également vivement interpellé le chef d'état-major des armées au vu des moyens déployés pour intercepter les candidats aux départs clandestins. Depuis juillet 2023 et le lancement officiel d'une stratégie de **lutte contre l'émigration clandestine**, l'essentiel des moyens de la marine est consacré à l'interception de pirogues de migrants en mer, avec deux patrouilleurs. Reste la question sociale, de ce qui est proposé aux jeunes en-dehors de la répression des départs clandestins, et notamment celle de l'**emploi** : à l'approche de la présidentielle, le thème s'invite peu à peu dans le débat publique. Le 9 novembre 2023, le candidat de l'opposition et ex-maire de Dakar, se disait très préoccupé par le sujet. L'ex-Première ministre et candidate a également interpellé l'État à plusieurs reprises déjà sur les réseaux sociaux. Avec la même **difficulté** pour le pouvoir comme pour l'opposition : celle de **trouver des solutions pérennes au drame de l'émigration clandestine**.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20231110-s%C3%A9n%C3%A9gal-pr%C3%A8s-de-dakar-le-drame-de-l%C3%A9migration-clandestine-ne-dissuade-pas-les-candidats-au-d%C3%A9part>

## TEMOIGNAGES

En Syrie, en Turquie, en Grèce, en Belgique... Dans chaque pays où il a posé le pied, il s'est investi pour les autres. **Réfugié syrien** à Bruxelles depuis 2015, passé par la route migratoire des Balkans, il s'occupe désormais des migrants secourus par le Geo Barents, le navire humanitaire de Médecins sans frontières.

"Welcome my friend, you are safe now" ("Bienvenue mon ami, tu es en sécurité maintenant"). Un par un, les naufragés sont extirpés de leur petit bateau blanc par l'équipe de sauvetage du Geo Barents. À plus de 50 km des côtes libyennes, en pleine mer, la nuit est noire, l'embarcation tangué. Quand ils posent le pied sur le Zodiac de Médecins sans frontières (MSF), la démarche des rescapés est mal assurée. Il est là pour les guider. Depuis avril 2023, le jeune homme de 31 ans est l'un des médiateurs culturels du navire.

Avec son binôme, c'est lui qui fait le lien entre les naufragés et le reste de l'équipage. Depuis le sauvetage jusqu'au port de débarquement, toutes ses journées sont occupées à prendre soin des migrants à bord. "*Le deck [l'espace réservé aux exilés sur le bateau], c'est l'endroit où je me sens bien, où je me sens le plus utile. Si j'étais à la place des survivants, j'aimerais qu'on m'aide, qu'on prenne soin de moi, quelle que soit la langue que je parle. Car quand on est sur la route de l'exil, on se sent parfois très seul*".

Il parle un peu pour lui. Né à Damas d'un père palestinien et d'une mère syrienne, il a quitté la Syrie à l'âge de 20 ans. Avant d'en partir définitivement, il a d'abord fui la capitale pour Idlib en 2012, après avoir obtenu son bac. Les arrestations liées à la révolution en cours, et la prison où il a passé plusieurs jours difficiles l'ont convaincu de quitter sa famille. À son arrivée dans le nord de la Syrie, avec un ami, ils créent un café culturel dans le centre-ville. "*Il y avait une bibliothèque, on passait des films, c'était un espace de rencontres. Même les personnes âgées venaient. On leur*

*offrait un moment de paix et de calme. Je suis très fière de ça".*

Cette "belle aventure" s'arrête trois mois plus tard. Un matin de 2013, la bibliothèque est incendiée "par les islamistes". Quelques semaines après, le lieu est transformé en cours de justice religieuse. "Le message était clair". En danger à Damas, menacé à Idlib, il la frontière turque et s'installe à Ankara. Il y travaille quelques mois avec l'ONG Save the Children, puis déménage à Istanbul pour rejoindre des amis. Là encore, en plus de ses petits boulots dans des restaurants de la ville, il s'investit dans le développement d'un centre culturel. Cours de turc, d'arabe, d'espagnol et de japonais, ateliers de couture ... "C'était un vrai carrefour de culture". Des séances de sport et des groupes de parole sont aussi organisés pour les enfants réfugiés, avec un psychologue.

*"J'étais heureux en Turquie, j'aimais ma vie. Je le reconnais, j'étais mieux loti que la plupart des autres réfugiés syriens", résume-t-il. Mais le temps passe et il ne parvient pas à obtenir de permis de résidence, indispensable pour vivre légalement en Turquie. "À cause de ça, je ne pouvais pas aller à l'université. Je gagnais un peu d'argent par-ci par-là mais tu ne peux pas continuer comme ça éternellement. Ce n'est pas une vie, ça ne te mène nulle part". Le racisme montant en Turquie et la crainte d'être renvoyé en Syrie le poussent alors sur la route migratoire empruntée par des millions de migrants cette année-là, celle des Balkans.*

Fin 2015, le Syrien part pour l'Europe, avec la Belgique en ligne de mire. Un pays où la loi était "la plus favorable aux réfugiés", selon lui. Avec un compagnon de voyage, ils choisissent de passer par la frontière terrestre grecque, dans la région de l'Évros. Le duo parvient à traverser le fleuve qui sépare les deux pays, et arrive en Grèce. "On était en train de se changer dans une petite rue quand la police nous a arrêtés". Après deux jours de détention dans un local étroit lui et son ami sont ramenés de l'autre côté de l'Évros par les autorités, dans un petit bateau. S'il plaisante de l'épisode – "les Grecs se croyaient en opération commando" - son regard s'assombrit quand il en fait le bilan. "C'est peut-être bête, mais je l'ai mal vécu. Un 'pushback', ça te fait perdre ta dignité". Il prend alors conscience de la difficulté du chemin. "J'ai dû me faire à l'idée que ce serait comme ça : traumatisant et humiliant".

Ne voulant "pas revivre ça", les deux amis optent pour un second chemin, qui passe par la mer Égée. Ils embarquent un matin avec 49 autres personnes sur un petit bateau gonflable, depuis une plage au sud d'Izmir. Le récit de sa traversée est mécanique, rapidement déroulé. "J'avais un gilet de sauvetage, et mes amis me suivaient sur WhatsApp. Des garde-côtes turcs sont venus peu de temps après notre départ et ont fait des vagues autour de nous. Ça bougeait beaucoup. Je leur ai hurlé en turc qu'il y avait des femmes et des enfants. Ils nous ont laissés partir".

Après 1h15 en mer, l'embarcation touche l'île grecque de Lesbos. Des associations attendent le petit groupe. "C'était un peu le chaos quand on est arrivé sur la plage. Les gens étaient perdus, la situation était électrique. Je me suis mis à traduire aux passagers ce que les ONG nous disaient. La tension est retombée d'un coup. Je me suis senti mieux".

À bord du Geo Barents, la sérénité est comme un mantra pour lui. C'est lui qui gère l'organisation du barbershop à bord, rase les cheveux et retaille les barbes des exilés, pour leur donner un peu de bien-être. "On le fait la veille du débarquement, ça leur rend leur dignité et leur redonne confiance en eux avant d'entamer leur nouvelle vie".

Ce matin du 6 novembre 2023, lorsqu'un jeune rescapé bangladais lui montre une photo de la coupe de cheveux géométrique du footballeur Kylian Mbappé, il acquiesce. Les tensions, les éclats de voix et les bagarres qui peuvent éclater sur le deck après parfois plusieurs jours en mer, serrés les uns contre les autres, il "déteste ça". "Un jour, il y a eu une dispute entre les migrants, ils ne m'entendaient plus. J'ai pris le mégaphone et j'ai hurlé. Je sais comment faire car j'ai été chanteur de black métal. Ça a stoppé tout le monde".

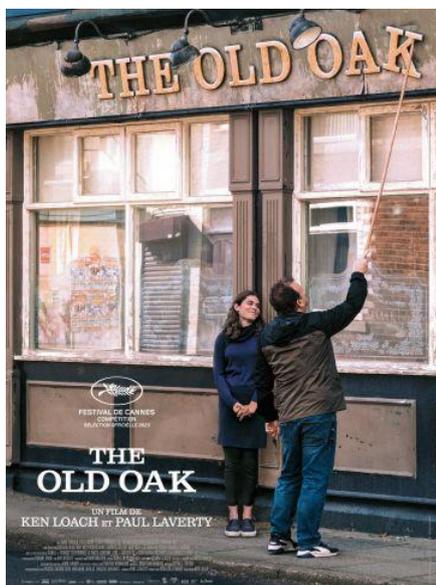
Si le jeune Syrien se reconnaît parfois à travers les récits de certains naufragés, il tient à

préciser que son parcours n'est "rien" à côté de "celui des personnes qu'on voit ici". "Les naufragés, ils ont connu la torture, l'esclavage en Libye. Moi, j'ai marché, pris des bus et des bateaux". De Lesbos, il a pris un ferry pour la Grèce continentale. Puis a traversé la Macédoine du Nord, la Serbie, la Croatie, la Hongrie, et l'Autriche. Arrivé en Allemagne, il est monté dans un dernier train pour Bruxelles. Où il a obtenu le statut de réfugié deux mois après son arrivée.

Dans la capitale belge, il est "heureux". "En tant que réfugié, je vis bien. J'aime cette ville, il y a du monde, c'est cosmopolite, on fait la fête, résume-t-il en buvant une gorgée de maté, cette boisson énergisante originaire d'Amérique du Sud dont il ne se sépare jamais. Même si j'ai un peu de mal avec tout ça quand je rentre après une rotation". Après deux mois sur le navire de MSF, chaque membre d'équipage dispose de deux mois de repos. "À chaque fois, j'ai besoin de deux semaines de transition. Toutes ces histoires qui me sont confiées, je les emporte avec moi. Le soir, elles viennent dans mon lit". Il a particulièrement été marqué par un rescapé égyptien venu avec son père de 65 ans en Libye. "Il y a eu un problème au moment de l'embarquement pour la Méditerranée, et ils ont été séparés. C'est, je ne sais pas comment le dire ... tellement triste. Ça m'a brisé le cœur", se souvient-il.

Mais à bord du Geo Barents, les moments de cohésion en musique et les blagues échangées posent souvent un voile réconfortant sur un sauvetage compliqué, un témoignage difficile. Karam ne s' imagine pas ailleurs. "C'est parfois lourd à porter d'être ici, mais je considère que c'est mon devoir. Je pense que je suis né pour ce boulot".

## A VOIR



**The Old Oak** - Les Films du Fleuve - 1h50. Film anglo-franco-belge. Le dernier film de Ken Loach a été présenté en compétition officielle au festival de Canne 2023. TJ Ballantyne est le propriétaire du "Old Oak", un pub situé dans une petite bourgade du nord de l'Angleterre. Il y sert quotidiennement les mêmes habitués désœuvrés pour qui l'endroit est devenu le dernier lieu où se retrouver. L'arrivée de réfugiés syriens va créer des tensions dans le village. TJ va cependant se lier d'amitié avec Yara, une jeune migrante passionnée par la photographie. Ensemble, ils vont tenter de redonner vie à la communauté locale en développant une cantine pour les plus démunis, quelles que soient leurs origines. Le film retrace tout en nuance l'accueil, ou non, de réfugiés syriens en 2016. Il évoque les souffrances que connaissent les familles syriennes. « n'est pas facile de refaire sa vie dans un autre pays. Nous n'avons pas eu le choix. Nous avons été contraints de quitter notre pays ».

<https://le-pacte.com/france/film/the-old-oak>